



Un Rapport Steria

SEPA :

les entreprises européennes sont-elles prêtes pour la transformation ?

→ www.steria.com

Réalisé en collaboration avec



Sommaire

Introduction	05
Méthodologie	07
Executive Summary	09
Quelles entreprises sont concernées par le SEPA?	14
Les entreprises européennes comprennent-elles le prélèvement SEPA ?	21
Quel est l'impact de la migration vers le prélèvement SEPA?	30
Comment les entreprises européennes prévoient-elles de migrer vers le SEPA ?	39
Quelles sont les prochaines étapes pour les entreprises européennes ?	45
Conclusion	47
Annexes	48
Profil des entreprises qui ont réalisé l'étude	50

SEPA : une nouvelle façon pour les entreprises de percevoir leurs paiements

Le SEPA change la façon dont les entreprises vont collecter les paiements de leurs clients.

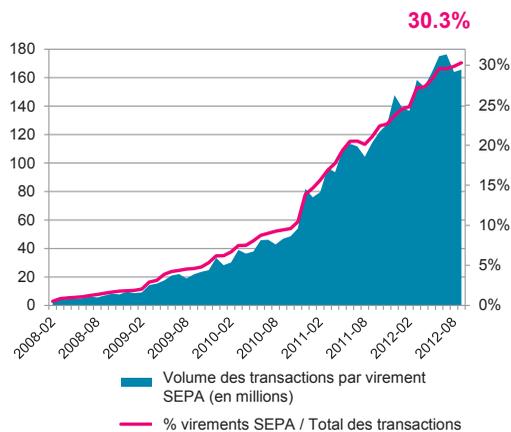
Le SEPA englobe un très grand marché composé par 32 pays, 500 millions de consommateurs et 71,5 milliards de paiements électroniques B2C et B2B par an. Afin de profiter de cette opportunité, il est important que les entreprises optimisent leur façon de collecter les paiements. Il existe actuellement encore beaucoup trop de disparités entre les moyens de paiement et les préférences de paiement en Europe (par exemple : le niveau élevé d'utilisation du chèque en France, des espèces en Allemagne et des cartes de crédit au Royaume-Uni). L'initiative SEPA est en train de créer un marché unique des paiements, offrant de nouvelles possibilités et de nouveaux défis aux entreprises.

En septembre 2012, 30% des virements nationaux avaient migré vers le virement SEPA (SCT) et 2% des prélèvements vers le prélèvement SEPA (SDD).

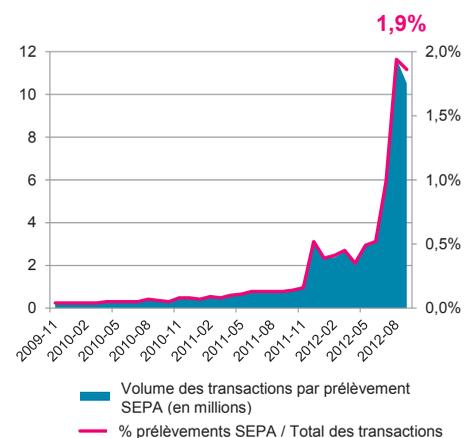
Les entreprises européennes devront effectuer leur migration vers le SEPA avant le 1er février 2014 et la compréhension des impacts du SEPA est un élément clé, qui permettra aux entreprises de planifier le bon déroulement de leur migration et de saisir les opportunités du marché. Ce rapport se concentre sur le prélèvement SEPA dont la migration est plus complexe et moins avancée et fournit une vue d'ensemble sur la migration vers le SEPA en répondant à cinq questions majeures :

- Qui est touché par la migration SEPA ?
- Les entreprises européennes comprennent-elles le SEPA et quel est l'état d'avancement de la migration vers le prélèvement SEPA ?
- Quel est l'impact de la migration vers le prélèvement SEPA pour les entreprises européennes ?
- Comment les entreprises européennes migreront-elles vers le prélèvement SEPA ?
- Quelles sont les prochaines étapes dans la migration vers le prélèvement SEPA ?

Le volume des virements SEPA augmente régulièrement...



...tandis que le volume des prélèvements SEPA reste encore faible



Source: Banque Centrale Européenne

Méthodologie

Steria, leader européen des services informatiques pour les entreprises et les administrations, en partenariat avec Edgar, Dunn & Company (EDC), cabinet international de conseil en stratégie spécialisé dans le secteur des moyens de paiement, publie un rapport indépendant sur le SEPA

Ce rapport est basé sur une enquête téléphonique, menée par l'institut de sondage CSA auprès de 300 entreprises composées de 250 à 5 000 employés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Toutes les données quantitatives utilisées dans ce rapport sont fondées sur les résultats de cette enquête téléphonique (sauf mention contraire) et le terme «entreprises européennes» se réfère aux entreprises interrogées en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Ce rapport porte sur le prélèvement SEPA dont la migration est plus complexe et moins avancée. Au vu du nombre peu élevé de prélèvements dans le secteur du Commerce de détail, l'enquête n'a pas pris en compte ce secteur. Elle s'est concentrée sur d'autres secteurs d'activité, utilisant les prélèvements et mettant l'accent sur des activités B2B. Les entreprises ont été regroupées en trois secteurs: la Distribution (essentiellement le commerce B2B), les Services (comprenant l'administration), et l'Industrie et la Construction.

EDC a également procédé à plus de 15 entretiens approfondis en face-à-face ou par téléphone auprès de grandes entreprises et d'experts du secteur des paiements afin de fournir un point de vue qualitatif et prendre en compte les avis des principales parties prenantes dans le secteur des paiements en Europe.





Executive Summary

Suite à la création de la monnaie unique (l'euro), l'Union Européenne a lancé l'initiative du Single Euro Payments Area (SEPA) lors de la Convention de Lisbonne en 2000, qui avait pour ambition de créer un marché unique des paiements dans la zone euro. Le SEPA englobe le paiement par carte (SEPA Card Framework), le paiement par prélèvement (SEPA Direct Debit) ainsi que le paiement par virement (SEPA Credit Transfer). Les 27 États membres, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse et Monaco participent à cette initiative. Le SEPA prévoit que les clients des banques pourront effectuer des paiements électroniques en euros sous les mêmes droits et obligations dans ces 32 pays.

Steria, leader européen des services informatiques pour les entreprises et les administrations, en partenariat avec Edgar, Dunn & Company (EDC), cabinet international de conseil en stratégie spécialisé dans les moyens de paiement, publie un rapport sur la migration SEPA. Ce rapport, portant principalement sur le prélèvement SEPA, est basé sur un sondage téléphonique mené auprès de 300 entreprises en France, en Allemagne et au Royaume-Uni et réalisé par l'institut de sondage CSA. EDC a également réalisé plus de 15 entretiens approfondis auprès de grandes entreprises et d'experts du secteur des moyens de paiements en Europe. Steria et EDC ont réalisé ce rapport afin de fournir une meilleure compréhension des aspects majeurs liés au prélèvement SEPA tels que le niveau actuel de connaissance du prélèvement SEPA et de ses impacts, le niveau de progression de la migration et la manière dont les entreprises envisagent leur migration vers le prélèvement SEPA.

1. Quelles entreprises sont concernées par le SEPA?

SEPA englobe un vaste marché et impacte la majorité des entreprises européennes

L'objectif du SEPA est de transformer la zone euro en un marché unique des paiements, remplaçant ainsi les virements et les prélèvements nationaux émis en euros par des virements et des prélèvements conformes au SEPA. La majorité des entreprises interrogées sont concernées par le SEPA (entreprises percevant des virements ou émettant des prélèvements) : 96% des entreprises en France et en Allemagne et 65% des entreprises britanniques (entreprises ayant des activités commerciales transfrontalières avec l'Europe). Plus de 9 entreprises européennes sur 10 utilisent le virement et la moitié d'entre elles utilisent le prélèvement pour collecter les paiements de leurs clients. Toutes les entreprises qui utilisent des virements ou des prélèvements en euros devront migrer vers le SEPA avant le 1er février 2014.

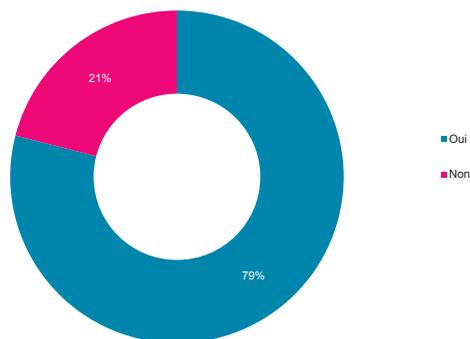


2. Les entreprises européennes comprennent-elles le SEPA et quel est l'état d'avancement de la migration vers le prélèvement SEPA ?

La majorité des entreprises interrogées ont connaissance du SEPA, mais la plupart d'entre elles n'ont pas une compréhension complète du SEPA et de ses impacts. Plus d'une entreprise sur cinq qui émet des prélèvements n'a toujours pas connaissance du prélèvement SEPA

Près de 70% des entreprises européennes ont entendu parler du SEPA, et plus de 80% des entreprises ont connaissance du prélèvement SEPA en France et en Allemagne. Cependant, seulement 26% des entreprises britanniques connaissent le prélèvement SEPA et la grande majorité des entreprises européennes ne parvient pas à comprendre en quoi le prélèvement SEPA diffère du prélèvement national. Au vu de ces résultats, la réglementation européenne sur le SEPA devra faire face à d'importantes difficultés quant à la mise en conformité des entreprises.

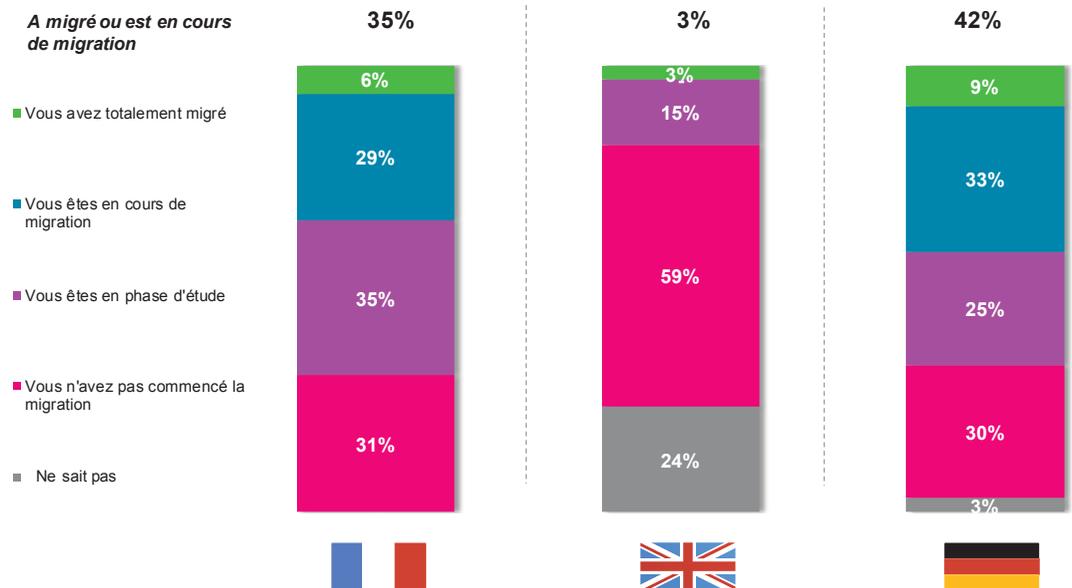
Avez-vous entendu parler du prélèvement SEPA ?
Base: entreprises qui émettent des prélèvements



La migration pourrait faire face à d'importantes difficultés puisque peu d'entreprises européennes ont migré [ou sont en cours de migration] vers le prélèvement SEPA

Toutes les entreprises françaises et une grande majorité des entreprises allemandes ayant recours au prélèvement (85%) affirment qu'elles seront conformes au SEPA, avant le 1^{er} février 2014. Mais seulement 31% de ces entreprises européennes déclarent avoir migré [ou sont en cours de migration] vers le prélèvement SEPA (42% en Allemagne, 35% en France et seulement 3% au Royaume-Uni). La migration pourrait faire face à d'importants retards puisque 30% des entreprises françaises et allemandes n'ont toujours pas commencé à planifier leur migration vers le SEPA et 62% des entreprises britanniques, utilisant les prélèvements, déclarent ne pas être prêtes [ou ne savent pas si elles seront conformes au SEPA] au 1^{er} février 2014.

Etat d'avancement du processus de migration des entreprises vers le prélèvement SEPA – par pays



3. Quel est l'impact de la migration vers le prélèvement SEPA pour les entreprises européennes ?

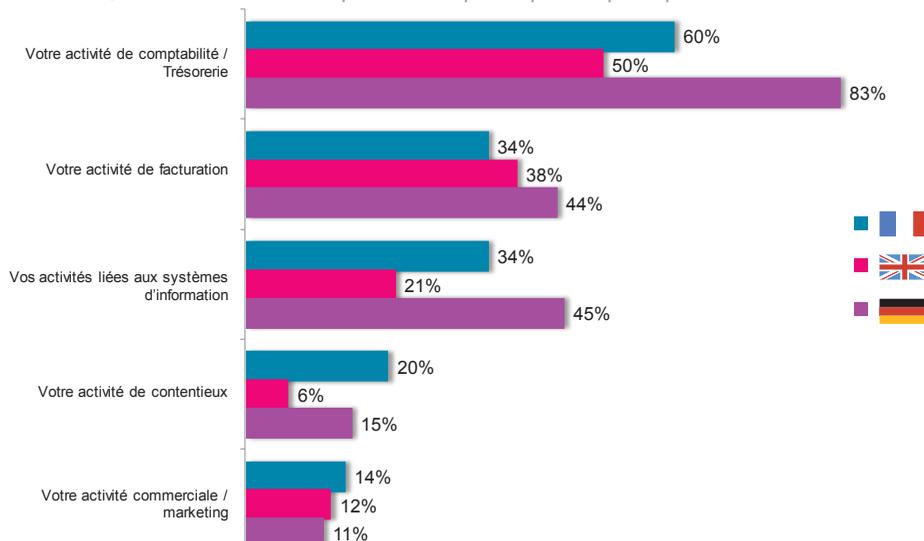
Le SEPA doit être envisagé comme une migration majeure qui doit être planifiée et évaluée pour en garantir son succès malgré le coût informatique

La moitié des entreprises européennes considère que le prélèvement SEPA apporte plus d'avantages que d'inconvénients. Les grandes entreprises considèrent que le prélèvement SEPA est plus avantageux et rend le processus de paiement plus facile. Cependant, le prélèvement SEPA n'est pas considéré unanimement comme un moyen de simplifier les prélèvements : en effet, 40% des entreprises européennes pensent que le prélèvement SEPA simplifie les paiements, alors que 33% estiment que le système de prélèvement SEPA rend le processus de paiement plus complexe.

Le prélèvement SEPA aura un impact significatif sur plusieurs activités

Plus de 70% des entreprises européennes ne s'inquiètent pas des coûts de migration vers le prélèvement SEPA. Cependant, le prélèvement SEPA devrait avoir un impact significatif sur plusieurs types d'activités : la comptabilité, la facturation et les systèmes d'information. Les entreprises européennes s'attendent à un impact positif du prélèvement SEPA sur les frais bancaires, la fraude et les créances douteuses. Le prélèvement SEPA devrait contribuer à une augmentation des prélèvements. Ainsi, 11% des entreprises européennes qui n'utilisent pas actuellement le prélèvement prévoient d'utiliser le prélèvement SEPA à l'avenir et 37% des entreprises européennes qui émettent des prélèvements actuellement ont l'intention d'augmenter le nombre de prélèvements SEPA.

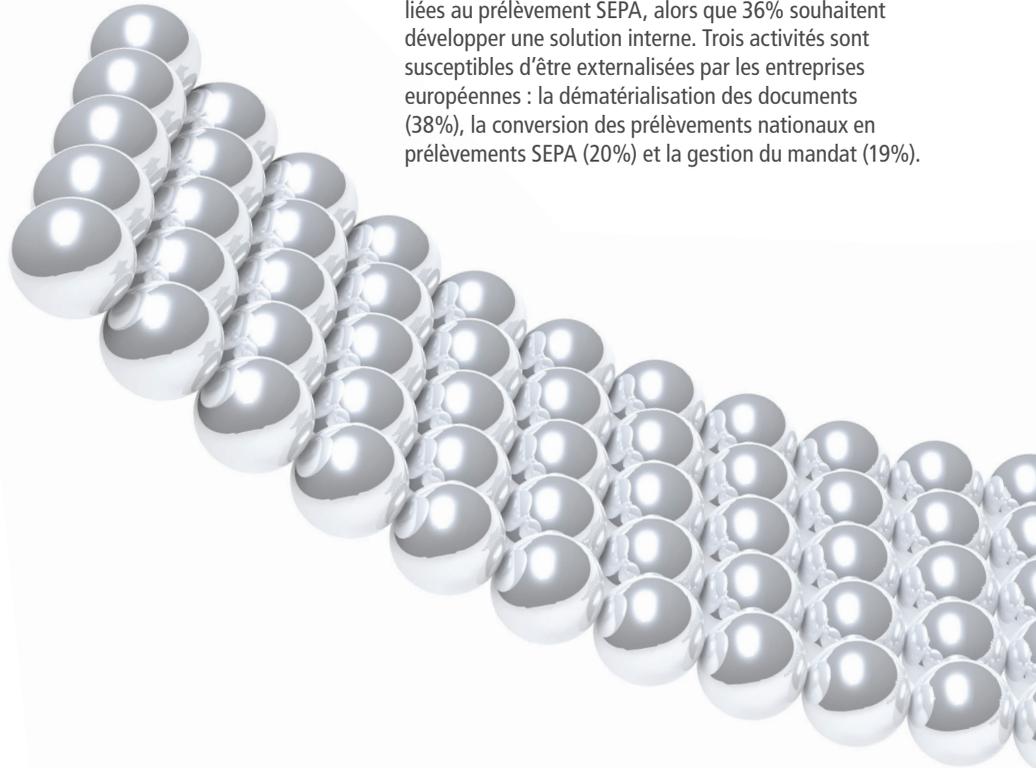
Quelles sont les activités qui seront les plus impactées par le prélèvement SEPA ?



4. Comment les entreprises européennes migreront-elles vers le prélèvement SEPA ?

Les entreprises envisagent différentes façons de mettre en place le SEPA et un quart des entreprises européennes envisagent de travailler avec des prestataires externes

Près d'un quart des entreprises européennes prévoient actuellement de mettre au point une solution technique spécifique en externe pour le prélèvement SEPA: 12% ont l'intention d'utiliser une solution hybride (interne et externe) et 12% prévoient d'utiliser une solution externe. Plus précisément, 26% des grandes entreprises (ayant plus de 1 000 salariés) envisagent d'utiliser un prestataire externe pour tout ou partie des activités liées au prélèvement SEPA, alors que 36% souhaitent développer une solution interne. Trois activités sont susceptibles d'être externalisées par les entreprises européennes : la dématérialisation des documents (38%), la conversion des prélèvements nationaux en prélèvements SEPA (20%) et la gestion du mandat (19%).



5. Quelles sont les prochaines étapes pour les entreprises européennes ?

Planifier dès maintenant la migration SEPA des systèmes d'information ainsi que l'optimisation des activités de cash management

La première étape est l'évaluation approfondie de l'impact du prélèvement SEPA. Cette évaluation permettra d'identifier les changements nécessaires dans les systèmes d'information, mais également de réorganiser les processus de cash management. Le SEPA peut être en effet l'occasion de consolider ses relations bancaires dans différents pays, créer des synergies (par exemple à travers la création d'une structure européenne permettant de collecter les paiements dans les différents pays) et ainsi optimiser les activités et le processus de "cash management".



Partie 1

Quelles entreprises sont concernées par le SEPA ?

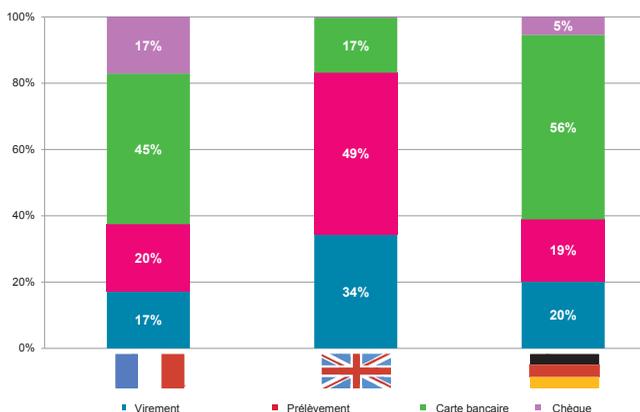
SEPA englobe un vaste marché
et impacte la majorité des
entreprises européennes

L'objectif du SEPA est de transformer la zone euro en un marché unique des paiements pour les virements et les prélèvements (migration vers le virement SEPA et le prélèvement SEPA)

Il existe actuellement une grande diversité dans l'utilisation des moyens de paiement en Europe et le SEPA vise à créer un marché unique des paiements en euros. Les trois plus grandes économies d'Europe (France, Allemagne et Royaume-Uni) ont toutes une utilisation différente des moyens de paiement, principalement en raison de l'évolution historique des paiements de chaque pays:

- La forte utilisation du chèque par les particuliers et les entreprises distingue le marché français. Le chèque représente 17% des paiements hors espèce, ce qui équivaut à près de 3 milliards de transactions par an. L'utilisation des cartes de paiement est également importante en France (45% des paiements hors espèce), principalement utilisée par les particuliers.
- L'Allemagne est caractérisée par une forte utilisation des espèces, du prélèvement (49% des paiements hors espèces) et du virement (34% des paiements hors espèces). A titre de comparaison, les paiements par carte ne comptent que pour 17% des paiements hors espèces, contre 45% pour la France et 56% pour le Royaume-Uni. Il faut aussi noter les spécificités en matière de moyen de paiement de certains pays européens tels que l'Allemagne avec l'ELV, qui utilise la carte comme support de paiement et le prélèvement comme mode de collecte du paiement. L'ELV signifie littéralement "prélèvement électronique" en allemand. La forte utilisation de l'ELV en Allemagne explique en partie les différences (forte utilisation du prélèvement, faible utilisation de la carte) par rapport à la France et au Royaume-Uni.
- Le Royaume-Uni est le marché où le paiement par carte est le plus développé. La carte représente plus de la moitié des paiements hors espèce. Les prélèvements et les virements sont également couramment utilisés et représentent environ 20% des transactions hors espèce. La part du chèque ne cesse de diminuer, remplacé par d'autres méthodes de paiements électroniques et ne représente plus que 5% des paiements scripturaux.

Répartition des paiements (hors espèce) en France, Royaume-Uni et Allemagne



Source: Banque centrale Européenne - données 2011

2014

Février, 2014 : date butoir du SEPA

71,5

Milliards de transactions par an, impactées par le SEPA

500

Millions de consommateurs impactés par le SEPA

La majorité des entreprises est touchée par le SEPA : 96% des entreprises en France et en Allemagne, et 65% des entreprises britanniques (ayant des activités avec l'Europe)

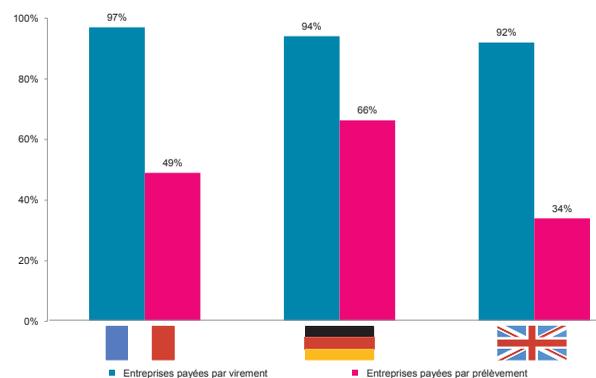
L'enquête révèle que la majorité des entreprises sont touchées par le SEPA :

- Le virement est utilisé par plus de 9 entreprises sur 10 pour accepter les paiements de leurs clients: 97% pour la France, 94% en Allemagne et 92% pour le Royaume-Uni. Lorsque l'on considère le virement, 96% des entreprises françaises et allemandes sont concernées par le SEPA. Le virement est un moyen de paiement dont l'initiation est contrôlée par le débiteur.
- Le prélèvement est utilisé par un nombre moins important d'entreprises, parce que le prélèvement est souvent lié à des paiements récurrents et exige un certain degré de confiance entre l'émetteur (le créancier) et son client (le débiteur peut être un particulier ou une entreprise). Le prélèvement peut être décrit comme un moyen de paiement dont l'émetteur collecte directement les fonds sur le compte bancaire de son client. Près de la moitié des entreprises françaises émettent des prélèvements pour collecter les paiements de leurs clients. C'est moins qu'en Allemagne (66% des entreprises utilisent le prélèvement) mais nettement plus élevé qu'au Royaume-Uni (34% des entreprises utilisent le prélèvement). Le prélèvement au Royaume-Uni est principalement utilisé par les facturiers et le gouvernement pour collecter les paiements des consommateurs.

Le SEPA touche en majeure partie les entreprises qui ont des activités commerciales dans la zone euro. Dans le cas du Royaume-Uni, le SEPA ne concerne que les entreprises ayant une activité transfrontalière avec l'Europe, ce qui est le cas pour 65% des entreprises britanniques. A titre de comparaison, 73% des entreprises françaises ont des activités transfrontalières en Europe et 65% en Allemagne. Ces entreprises bénéficieront du SEPA si elles sont en mesure de collecter les paiements d'une manière similaire à travers toute l'Europe.

Globalement, la majeure partie des entreprises en France (97% des entreprises reçoivent des virements) et en Allemagne (94% des entreprises reçoivent des virements) est touchée par le SEPA, alors que la proportion est plus faible au Royaume-Uni où seulement 65% des entreprises (ayant des activités de vente transfrontalière) sont touchées par le SEPA.

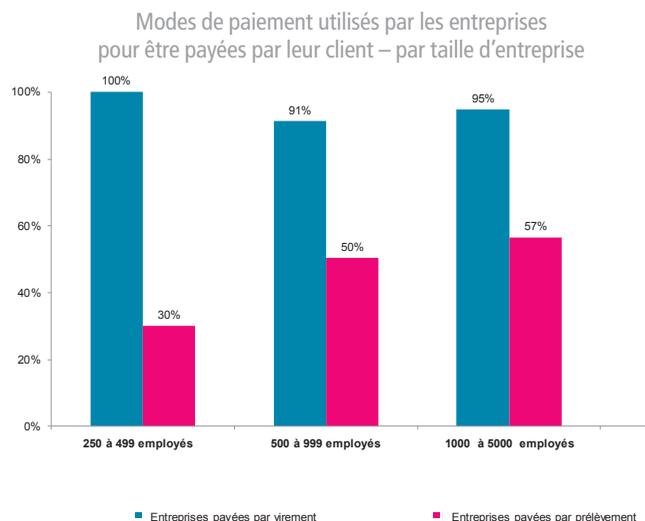
Modes de paiement utilisés par les entreprises pour être payées par leur client – par pays



Le virement est utilisé par presque toutes les entreprises quelle que soit leur taille, alors que l'utilisation du prélèvement augmente avec la taille des entreprises

Le virement est utilisé par toutes les entreprises interrogées de 250 à 499 employés et par plus de 9 entreprises sur 10 ayant plus de 500 employés. Cela confirme le fait que le virement est un moyen de paiement très répandu et utilisé par toutes les entreprises de manière significative pour collecter les paiements de leurs clients, indépendamment de leur taille.

La situation est différente pour le prélèvement, où il existe une corrélation entre la taille des entreprises et l'utilisation du prélèvement. L'utilisation du prélèvement augmente avec la taille des entreprises. Alors que seulement 30% des entreprises de 250 à 499 employés émettent des prélèvements, 57% des entreprises de 1000 à 5000 employés l'utilisent régulièrement. Cela reflète le fait que les grandes entreprises sont plus disposées (ou dans certains cas, plus sollicitées) à mettre en place un système de paiement récurrent afin de mieux contrôler leurs flux de trésorerie, par exemple.



Le virement SEPA conserve les principales caractéristiques des virements bancaires nationaux tels que l'irrévocabilité des paiements. Cependant, les nouveautés imposées par la norme SEPA devront être prises en compte et paramétrées dans les SI bien que leurs conséquences puissent être importants :

- L'utilisation d'identifiants bancaires différents : le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) pour identifier chaque banque et chaque compte bancaire
- L'utilisation du nouveau format de message XML et du format ISO 20022
- L'utilisation d'un champ de 140 caractères pour transférer les informations du débiteur au bénéficiaire
- Le règlement à J+1.

Ces changements sont essentiels pour les entreprises qui veulent être en mesure d'envoyer et de collecter des virements en Europe dans les prochaines années. Le virement SEPA touche principalement les entreprises à deux niveaux :

- Au niveau informatique avec l'utilisation de nouveaux formats de message et de nouvelles spécifications
- Au niveau de leurs clients et de leurs fournisseurs, les entreprises devant mettre à jour leur base de données clients / fournisseurs en y intégrant le BIC et l'IBAN.

La migration vers le virement SEPA implique principalement des modifications techniques dans les systèmes d'information afin de créer un système de virements bancaires en euros uniforme pour les 32 pays concernés par le SEPA.

Qu'est-ce que le virement SEPA (SEPA Credit Transfer) ?

Le virement SEPA permettra aux consommateurs et aux entreprises européennes de transférer des fonds en euros d'un compte bancaire à un autre dans les mêmes conditions que dans leur pays d'origine. L'objectif du SEPA est de faciliter les paiements par virement et de réduire les obstacles à l'échange de biens et de services à l'intérieur des 32 pays du SEPA.



Une transition en douceur pour le virement SEPA en Allemagne

Monika SIRP, gestionnaire du programme SEPA chez Vattenfall (l'un des leaders européens de production d'électricité), confirme que la mise en œuvre du virement SEPA a principalement eu des répercussions sur leurs systèmes d'information. La principale difficulté a été l'obligation d'utiliser les nouvelles coordonnées bancaires (IBAN et BIC). Grâce à une coopération étroite avec les banques allemandes, la transition s'est faite de manière efficace et Vattenfall considère que la migration vers le virement SEPA n'aura eu aucune incidence sur sa structure de coûts, à l'exception des faibles commissions supplémentaires facturées s'ils utilisent un prestataire pour valider le BIC et l'IBAN.

Qu'est-ce que le prélèvement SEPA ?

Le prélèvement SEPA comprend deux versions: la version Core Scheme et la version B2B. Le Core Scheme est la version de base et la version choisie par une majorité d'acteurs. Les paragraphes ci-dessous fournissent une description du Core Scheme et plus d'informations sont disponibles dans l'annexe afin de mieux comprendre l'impact du prélèvement SEPA Core Scheme sur les entreprises européennes. L'annexe comprend également une description générale de l'impact du prélèvement SEPA B2B sur les entreprises.

L'objectif du prélèvement SEPA est de permettre aux entreprises des 32 pays du SEPA de collecter des prélèvements en euros de leurs clients dans les mêmes conditions que dans leurs pays. Tout comme le virement SEPA, la migration vers le prélèvement SEPA nécessite des modifications dans les systèmes d'information :

- Identifiants bancaires différents avec l'utilisation de l'IBAN et du BIC pour identifier chaque banque et chaque compte bancaire
- Nouveaux formats de message avec le XML et le format ISO 20022
- Un champ de 140 caractères pour transférer les informations du débiteur vers le bénéficiaire

Cependant, la version Core Scheme du prélèvement SEPA a des répercussions au-delà des systèmes d'information :

- L'obligation pour les entreprises de créer et de maintenir un mandat auprès de leurs clients, c'est-à-dire le contrat au travers duquel le client donne l'autorisation au créancier pour collecter directement les fonds sur le compte du client (débiteur)

- Le changement de la date d'échéance ou de la date de règlement
- Le changement de la période pendant laquelle le débiteur peut contester le paiement.

La version de base du prélèvement SEPA comprend deux types de transaction :

- Pour les prélèvements récurrents, les entreprises doivent distinguer le premier prélèvement des prélèvements suivants afin d'être conformes à la réglementation SEPA. Les prélèvements récurrents sont souvent utilisés pour les services publics et les paiements B2B
- Le prélèvement «unique» ou «one-off» permet aux facturiers d'effectuer un prélèvement SEPA qu'une seule fois. Le prélèvement unique est adapté à des cas d'utilisation spécifiques.

Outre la migration informatique, l'un des défis auxquels les entreprises seront confrontées est de savoir comment gérer les «R-transactions» (retour, rejet, refus, remboursement ou reversement, annulation). Le traitement de ces transactions implique la définition de nouveaux processus et l'ensemble des parties prenantes passera par une courbe d'apprentissage pour traiter les différentes exceptions. Il est possible que certaines parties prenantes rencontrent des difficultés à partir de février 2014.

En termes d'accords commerciaux, il faut aussi noter que les frais d'interchanges multilatéraux seront supprimés pour les prélèvements SEPA, exception faite aux "transactions R" (autorisées sous certaines conditions).

Prélèvement SEPA: des impacts SI, mais pas seulement



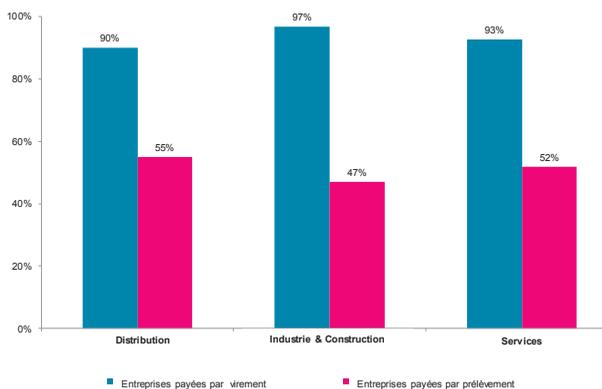
Olivier Bornecque, président honoraire de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise et membre du comité national SEPA, considère que le prélèvement SEPA aura des impacts considérables sur les sociétés concernées. Les entreprises européennes doivent comprendre que la migration vers le prélèvement SEPA aura un impact sur leurs systèmes d'information mais également sur d'autres activités comme la gestion du mandat. En France, il y aura un transfert de responsabilité des banques vers les entreprises qui devront dorénavant gérer l'ensemble du cycle de vie du mandat. D'autres changements tels que le traitement des « transactions R » (remboursements, renvois, rejets) du prélèvement SEPA sont susceptibles de créer des problèmes opérationnels. Ces difficultés s'atténueront au fur et à mesure que les acteurs concernés apprendront à travailler ensemble.

Le virement et le prélèvement sont utilisés de façon similaire dans les différents secteurs

Le virement est l'un des moyens de paiement les plus utilisés sur le segment du B2B. 90% des entreprises dans le secteur de la Distribution sont payées par virement contre 97% dans l'Industrie et la Construction et 93% dans les Services.

De manière plus surprenante, les résultats sont similaires en ce qui concerne le prélèvement dans les trois secteurs : 55% des entreprises de la Distribution utilisent le prélèvement pour se faire payer, 47% des entreprises de l'Industrie et la Construction, et 52% dans le secteur des Services. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une forte utilisation du prélèvement dans des secteurs spécifiques comme l'Energie, cette enquête montre que le prélèvement est un moyen de paiement répandu dans tous les secteurs et répond aux besoins des entreprises.

Modes de paiement utilisés par les entreprises pour être payées par leur client – par secteur d'activité



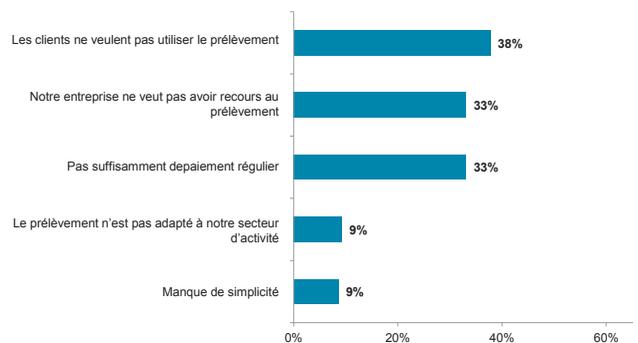
38% des entreprises européennes n'utilisent pas le prélèvement, la plupart du temps en raison des freins de leurs clients, de réticences internes ou de l'absence de paiements récurrents

Le prélèvement est un moyen de paiement dit «pull», le créancier prélève les fonds sur le compte de son client. Ainsi le client et le créancier doivent directement signer un accord pour mettre en place un prélèvement automatique. La réticence principale de l'une des deux parties est la non-utilisation du prélèvement comme moyen de paiement. Selon l'enquête, 38% des entreprises européennes ont indiqué que leurs clients ne souhaitaient pas utiliser le prélèvement. L'absence de relation long terme avec certains fournisseurs ne favorisent pas la mise en place de processus de prélèvement dans les entreprises.

33% des entreprises européennes ne veulent pas utiliser le prélèvement. Par exemple, certains fournisseurs sont inquiets du risque d'impayés dès lors qu'il n'y aurait pas suffisamment de fonds sur le compte bancaire de leur client.

La 3^{ème} raison (33% des entreprises) réside dans l'absence de paiements récurrents entre clients et fournisseurs, ce qui est un des cas d'utilisation les plus fréquents pour le prélèvement.

Principales raisons pour lesquelles les entreprises n'utilisent pas le prélèvement pour être payées par leur client



Partie 2

Les entreprises européennes comprennent-elles le SEPA ?

Quel est l'état d'avancement de leur migration vers le prélèvement SEPA ?
La majorité des entreprises a entendu parler du SEPA mais en a une compréhension limitée.

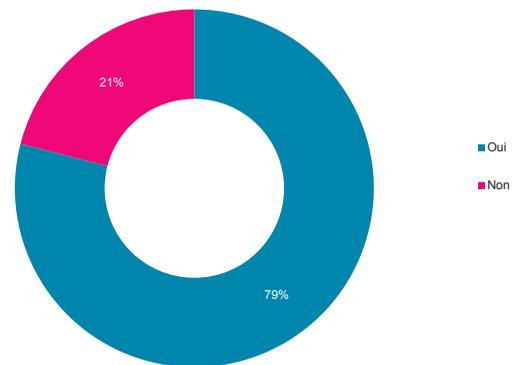
La date butoir pour la migration SEPA est imminente. Certains professionnels des paiements s'interrogent sur la capacité des entreprises européennes à comprendre le SEPA et à être prêtes à migrer vers cette norme européenne. Ce rapport fournit des réponses claires et une image détaillée de la situation des entreprises en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Selon cette enquête, 70% des entreprises indiquent qu'elles ont connaissance du prélèvement SEPA et cela se confirme lors de l'analyse des réponses émises :

- La date butoir SEPA est fixée au 1er février 2014. Près de 80% des entreprises savent que la migration SEPA doit s'effectuer avant février 2014. Ainsi, 47% des entreprises ont cité précisément l'année de migration et 30% ont indiqué une date butoir avant 2014. Il existe cependant des différences importantes selon les pays. Plus de 75% des entreprises britanniques ne connaissent pas la date butoir de migration alors que 85% des entreprises françaises et allemandes déclarent avoir besoin de migrer avant février 2014.
- L'utilisation de nouveaux identifiants bancaires (BIC et l'IBAN) sont l'un des impacts majeurs du SEPA. Ainsi, on constate que 70% des entreprises savent qu'elles devront utiliser ces nouveaux identifiants bancaires pour les prélèvements et les virements, dès la première étape vers la migration SEPA. Cependant, lorsque la règle «IBAN only » entrera en vigueur, les entreprises utiliseront uniquement l'IBAN.
- L'utilisation du nouveau format de message ISO 20022 est un autre changement lié au SEPA. Près de la moitié des entreprises déclarent connaître ce nouveau format de message pour les transactions SEPA à venir.

Il est intéressant de constater que la majorité des entreprises ont connaissance du SEPA (environ 7 entreprises sur 10). Cependant, le fait que 3 entreprises sur 10 ne connaissent ni le SEPA ni les impacts qu'il peut avoir sur leurs activités, est un sujet préoccupant. Plus inquiétant encore, 21% des sociétés utilisant le prélèvement n'ont jamais entendu parler du SEPA. Cela confirme qu'il faut continuer à sensibiliser les entreprises à ce sujet. Dans certains pays comme la France, des efforts ont été réalisés par la Banque centrale et par les associations de trésoriers d'entreprise grâce à la mise en place d'ateliers autour du SEPA.

Avez-vous entendu parler du prélèvement SEPA ?
Base : entreprises qui émettent des prélèvements

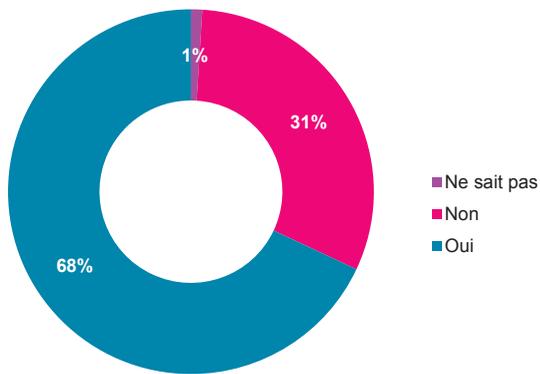


Les banques, hors zone euro, ont besoin de plus de flexibilité

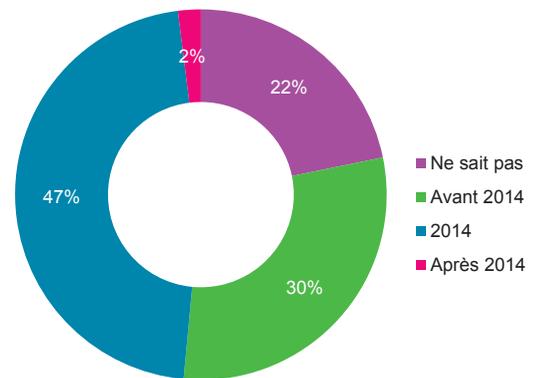
Janet Oulds, International Operations Manager chez Co-Operative Banking Group au Royaume-Uni a partagé sa vision quant à leur approche sur le virement SEPA : "En tant que groupe bancaire coopératif, nous traitons actuellement un nombre relativement limité de virements SEPA et il n'y avait pas de justification pour devenir "participant direct" au SEPA. Afin de réduire le coût et la complexité, nous avons décidé d'utiliser les services d'une banque "participant direct" au projet SEPA dont le rôle est de réaliser la conversion des virements nationaux en virements SEPA. Cela permet au Co-Operative Banking Group de traiter les opérations SEPA entrantes et sortantes, tout en limitant les modifications immédiates dans le système."

Principaux indicateurs qui mettent en évidence la sensibilité des entreprises sur le SEPA

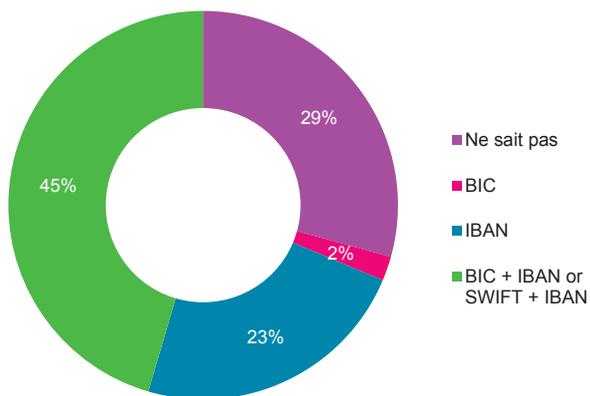
Avez-vous déjà entendu parler du prélèvement SEPA ?



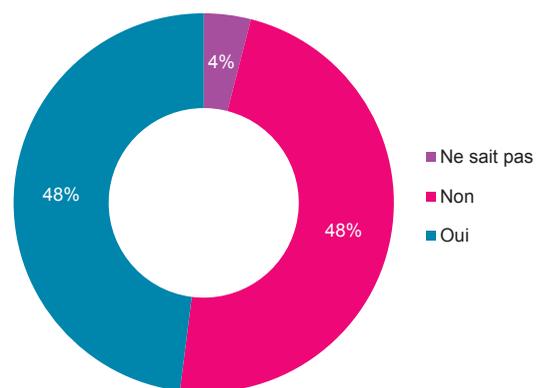
Quelle est la date butoir pour migrer vers le SEPA ?



Quelles sont les nouvelles coordonnées bancaires qui devront être utilisées avec le SEPA ?



Connaissez-vous le nouveau format à utiliser lors de transactions SEPA ?



73%

Part des entreprises du secteur
du commerce qui comprennent
totalement le prélèvement SEPA

plus de
75%

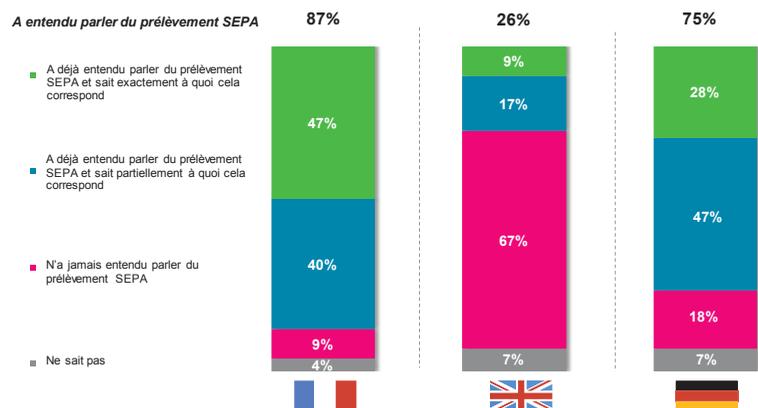
Part des entreprises françaises
et allemandes qui ont entendu
parler du prélèvement SEPA

87% des entreprises françaises et 75% des entreprises allemandes ont entendu parler du prélèvement SEPA alors que seulement 26% des entreprises britanniques en ont connaissance

La France est le pays où la prise de conscience du prélèvement SEPA est la plus importante. 47% des entreprises françaises déclarent avoir une compréhension complète du prélèvement SEPA et 40% en ont une compréhension partielle. En parallèle, seulement 28% des entreprises allemandes le comprennent totalement et près de la moitié partiellement.

Moins de 10% des entreprises du Royaume-Uni ont une compréhension complète du prélèvement SEPA et près de 70% des entreprises britanniques n'ont jamais entendu parler du prélèvement SEPA. Cela pourrait s'expliquer par le fait que seulement 65% des entreprises britanniques ont des activités commerciales avec l'Europe. L'utilisation du prélèvement, surtout lié aux paiements domestiques, illustrent le faible recours des entreprises britanniques à ce moyen de paiement (34% des entreprises britanniques ont recours au prélèvement avec leurs clients). Dans le même temps, seulement 25% des entreprises britanniques ayant des échanges commerciaux avec l'Europe, émettent des prélèvements, alors que 49% des entreprises en France et 66% en l'Allemagne utilisent régulièrement ce moyen de paiement. Ces entreprises émettent des prélèvements transfrontaliers en Europe et, manquant de connaissance sur le SEPA, pourront rencontrer rapidement des difficultés lors de l'entrée en vigueur du SEPA.

Connaissance du prélèvement SEPA - par pays



**La connaissance du prélèvement SEPA augmente avec la taille des entreprises.
70% des entreprises de 1 000 à 5 000 employés ont entendu parler du prélèvement SEPA
contre 48% des entreprises de 250 à 499 employés**

Les grandes entreprises (de 1 000 à 5 000 salariés) sont mieux adaptées pour réagir à une réglementation européenne en raison de leur structure organisationnelle (par exemple : un directeur financier ou un trésorier est plus enclin à se concentrer sur les questions liées aux paiements) ou bien grâce à leur volume de paiement plus important que dans les entreprises de plus petite taille. Il n'est donc pas surprenant que ces entreprises aient une meilleure connaissance du prélèvement SEPA (70%).

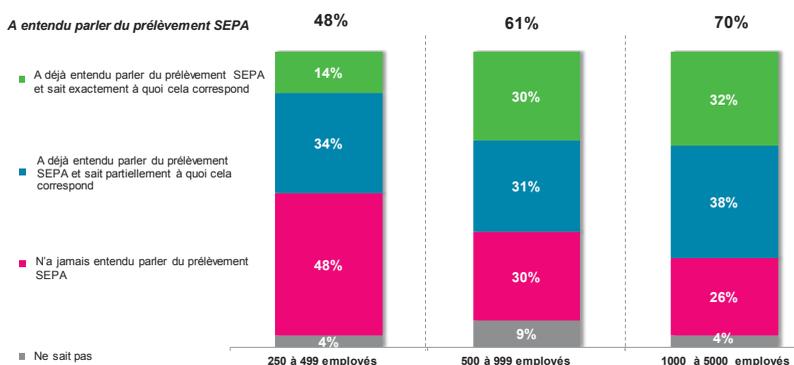
La prise de conscience du prélèvement SEPA augmente avec la taille des entreprises : 48% pour les entreprises de 250 à 499 salariés, 61% pour les entreprises de 500 à 999 salariés et 70% pour les grandes entreprises de 1 000 à 5 000 salariés.

Cette corrélation s'est confirmée lors de l'analyse du degré de compréhension du prélèvement SEPA. Ainsi, 14% des entreprises de 250 à 499 salariés comprennent totalement le prélèvement SEPA alors que pour les grandes entreprises (de 1 000 à 5 000 salariés) 32% déclarent le maîtriser parfaitement.

Lorsque l'on regarde les résultats par secteur d'activité, les différences sont moins marquées. 73% des entreprises de la Distribution connaissent le prélèvement SEPA contre 62% dans le secteur des Services et 61% dans celui de l'Industrie et la Construction. Toutefois, les entreprises du secteur des Services sont les premières à avoir déclaré avoir une maîtrise complète du SEPA, 35% d'entre elles contre 28% pour le secteur de la Distribution et 23% pour l'Industrie et la Construction.

Cette enquête démontre que les entreprises n'ont pas une compréhension parfaite du prélèvement SEPA et de ses impacts. Les entreprises européennes vont avoir besoin d'améliorer leur connaissance soit en développant cette expertise en interne, soit en collaborant avec des partenaires externes qui pourront les accompagner dans leur migration et leur transformation.

Connaissance du prélèvement SEPA - par taille d'entreprise



Connaissance du prélèvement SEPA - par secteur



21% des entreprises utilisant le prélèvement, n'ont toujours pas connaissance du prélèvement SEPA et une grande majorité d'entre elles ne comprennent pas en quoi le prélèvement SEPA diffère du prélèvement national

Parmi les entreprises qui émettent des prélèvements en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, 21% déclarent ne pas connaître le prélèvement SEPA. Ce constat est surprenant et montre le réel besoin de sensibilisation et d'évangélisation des entreprises.

Selon cette enquête, près de 85% des entreprises considèrent que le prélèvement SEPA est différent du prélèvement national. 22% pensent qu'il est complètement différent alors que 62% pensent que le prélèvement SEPA ne diffère que partiellement du prélèvement national. Cette perception est la même, quelque soit le pays (France, Allemagne, Royaume-Uni), la taille d'entreprise ou le secteur d'activité (Distribution, Services, Industrie et Construction).

Cependant, il existe des différences importantes lorsqu'il s'agit de comprendre les changements engendrés par le prélèvement SEPA. Ainsi, plus de 75% des entreprises françaises et allemandes comprennent les impacts issus de la migration vers le SEPA alors que 75% des entreprises britanniques ne les perçoivent pas. Cela confirme le fait que la majorité des entreprises au Royaume-Uni ne maîtrise pas la réglementation SEPA et ses conséquences sur leurs activités commerciales.

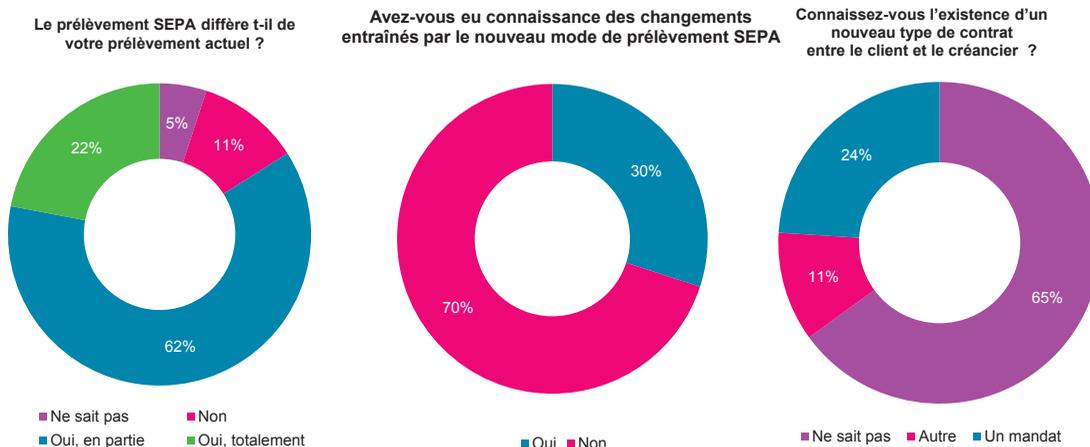
Le mandat, contrat entre le créancier et le débiteur, est au cœur du prélèvement SEPA et sa compréhension est un bon indicateur du niveau de connaissance des entreprises de cette norme. 60% des entreprises utilisant le prélèvement connaissent ce nouveau contrat : le mandat.

Mais, seulement un quart d'entre elles ont pu énoncer qu'il s'agissait du mandat alors que 65% n'en ont pas été capables. Ce résultat montre que la majorité des entreprises sont conscientes de l'importance des impacts du SEPA mais ne maîtrise pas suffisamment le sujet.

Il est important de noter que les entreprises européennes ne sont pas tenues de recourir au nouveau mandat, notamment si elles ont déjà une autorisation pour effectuer des prélèvements récurrents, validée par le débiteur. Les entreprises européennes pourront ainsi utiliser les mandats existants de leurs prélèvements domestiques pour effectuer des prélèvements SEPA et diminuer ainsi le coût de migration SEPA.

Pour les entreprises utilisant déjà le prélèvement SEPA, certaines d'entre-elles ont évoqué plusieurs dysfonctionnements. Par exemple, certaines entreprises ne parviennent pas à faire la différence entre le premier prélèvement et les prélèvements suivants ou bien l'utilisation des identifiants BIC et IBAN sont incorrects. Ces dysfonctionnements sont susceptibles de créer une proportion de R-transactions (retour, rejet, refus, remboursement ou reversement, annulation) plus importante, lors de la phase de migration. Ces anomalies tendent à disparaître au fur et à mesure que les parties prenantes apprennent à maîtriser le nouvel environnement du prélèvement SEPA.

Les indicateurs clés de la compréhension des changements liés au prélèvement SEPA



Seules quelques entreprises utilisant le prélèvement (31%) ont déjà migré ou sont en cours de migration vers le prélèvement SEPA (42% en Allemagne, 35% en France et seulement 3% au Royaume-Uni), alors que 30% des entreprises françaises et allemandes n'ont toujours pas commencé leur processus de migration

L'une des raisons expliquant le faible niveau de compréhension de l'impact du prélèvement SEPA est le fait que peu d'entreprises ont migré [ou sont en cours de migration] vers le prélèvement SEPA. Ainsi, 35% des entreprises françaises et 42% des allemandes déclarent avoir totalement migré [ou sont en train de migrer alors que seulement 3% des entreprises britanniques le sont.

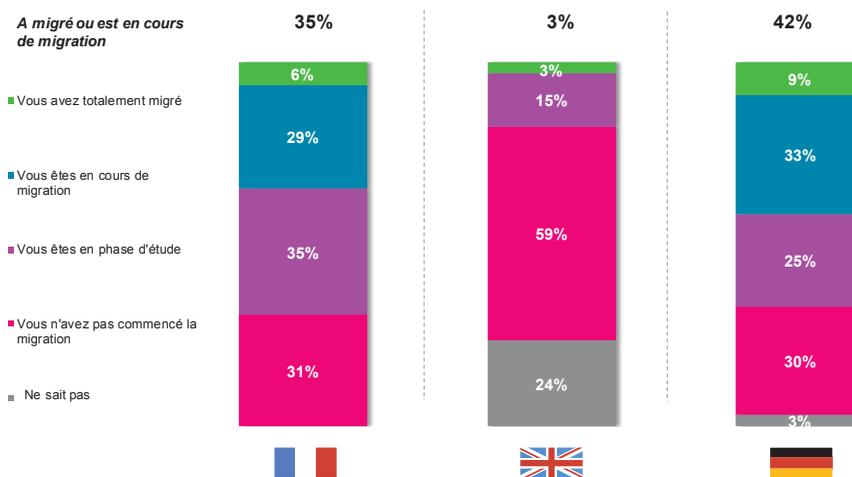
Cependant, ces résultats mettent en exergue des divergences majeures entre la proportion des entreprises ayant migré [ou en cours de migration] et le taux d'utilisation du prélèvement SEPA. En effet en septembre 2012, on constate que seulement 2% des prélèvements en Europe sont des prélèvements SEPA. Il semble que les entreprises, qui ont fini leur processus de migration, n'émettent pas encore de prélèvement SEPA. Certaines entreprises, en phase de test, ont identifié des dysfonctionnements tels que des anomalies liées aux bases de données BIC et IBAN. D'autres entreprises ont peut-être opté pour une approche plus prudente en émettant des prélèvements SEPA de façon progressive et ciblée sur certains clients avant d'élargir à l'ensemble

de leurs bases. Les entretiens menés auprès de grandes entreprises européennes ont révélé leurs préoccupations quant aux impacts potentiels engendrés par la migration SEPA et qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la relation client.

Il est également inquiétant de constater que 30% des entreprises françaises et allemandes n'ont pas commencé leur processus de migration [ou n'ont pas encore effectué de phase d'étude] pour évaluer l'impact du SEPA sur leur système d'information. Ce chiffre est encore plus élevé au Royaume-Uni avec 6 entreprises sur 10. Cela confirme qu'il y a une vraie nécessité d'évangéliser et de sensibiliser les entreprises sur le SEPA et de leur rappeler la date butoir du 1er février 2014.

Certains experts souhaiteraient que les banques européennes jouent un rôle plus important pour informer et éduquer les entreprises, en leur offrant des services de soutien (par exemple : fournir des listes de processus touchés par la migration SEPA).

Etat de la migration vers le prélèvement SEPA - par pays



30%

Part des entreprises européennes qui confirment avoir commencé leur processus de migration

62%

Part des entreprises anglaises affirmant qu'elles ne seront pas prêtes à la date butoir du 2014

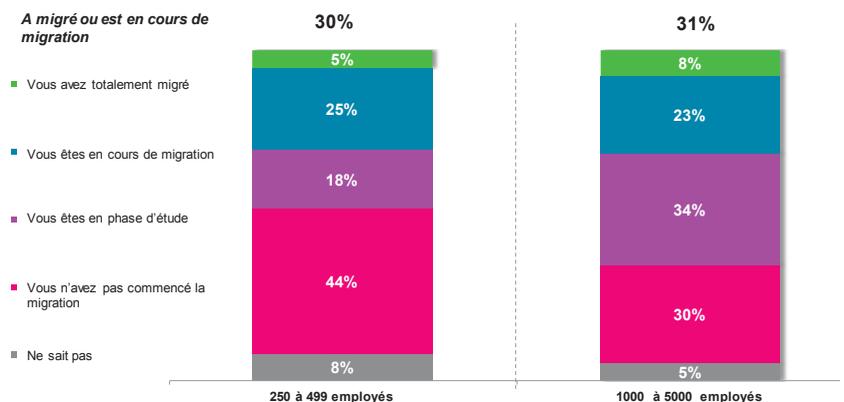
L'évaluation et le processus de migration vers le prélèvement SEPA est globalement plus avancé dans les grandes entreprises que dans les entreprises de moins de 1 000 employés dont la moitié n'a toujours pas commencé à évaluer l'impact du prélèvement SEPA

Selon cette enquête, 30% des entreprises européennes indiquent qu'elles ont entièrement migré [ou sont en train de le faire]. Cependant, si l'on analyse les trois étapes du processus de migration (phase d'étude, en cours de migration et déjà migré), plus la taille de l'entreprise est importante, plus l'état d'avancement du processus de migration est réel, passant de 48% pour les entreprises de 250 à 999 employés à 65% des entreprises de 1 000 à 5 000 salariés.

Les entreprises de taille moyenne pourraient avoir besoin de moins de temps pour migrer vers le prélèvement SEPA que les grandes entreprises dont les processus sont parfois plus complexes. Cependant, la proportion des entreprises de 250 à 999 employés n'ayant pas commencé à évaluer l'impact du prélèvement SEPA sur leur SI est importante (52%) et on peut imaginer que certaines entreprises auront du mal à se mettre en conformité avec le SEPA. Certaines pourront ne pas avoir migré avant 1^{er} février 2014 et seront impactées négativement.

Il n'y a pas de différence significative entre les secteurs d'activité : 32% des entreprises dans le secteur de la Distribution n'ont pas commencé à migrer contre 35% dans l'Industrie et la Construction et 41% dans le secteur des Services.

Etat d'avancement de la migration au prélèvement SEPA - par taille d'entreprise



L'ensemble des entreprises françaises qui émettent des prélèvements et une grande majorité des entreprises allemandes, utilisant les prélèvements (85%), affirment qu'elles auront migré avant le 1^{er} février 2014 contrairement aux entreprises britanniques (62% pensent qu'elles ne seront pas prêtes ou ne savent pas si elles auront migré vers le SEPA au 1^{er} Février 2014)

La faible proportion d'entreprises ayant commencé à migrer pourrait être considérée comme préoccupante. Toutefois, en France et en Allemagne, les entreprises adoptent une attitude plutôt positive. Ainsi, 98% des entreprises françaises et 85% des entreprises allemandes affirment qu'elles auront fini leur migration vers le prélèvement SEPA avant Février 2014. Dans le même temps, 12% des entreprises allemandes déclarent qu'elles pourraient avoir des difficultés majeures, empêchant leur mise en conformité à la date butoir.

Il reste à voir si cette attitude positive sera suivie par des migrations effectives et rapides vers le prélèvement SEPA. Cela voudrait dire que les 31% d'entreprises françaises et plus de la moitié des 30% d'entreprises allemandes n'ayant pas encore commencé à évaluer l'impact du prélèvement SEPA, devraient débiter leur processus de migration courant 2013.

Certaines grandes entreprises ont déjà indiqué que leur calendrier de migration SEPA serait très serré. Le nombre d'entreprises qui partage ces préoccupations semble être à la hausse au fur et à mesure que la date butoir approche. Cela tendrait à indiquer que les résultats ci-dessous sont potentiellement trop optimistes et qu'une partie non négligeable des entreprises en France et en Allemagne pourraient ne pas être prêtes pour Février 2014.

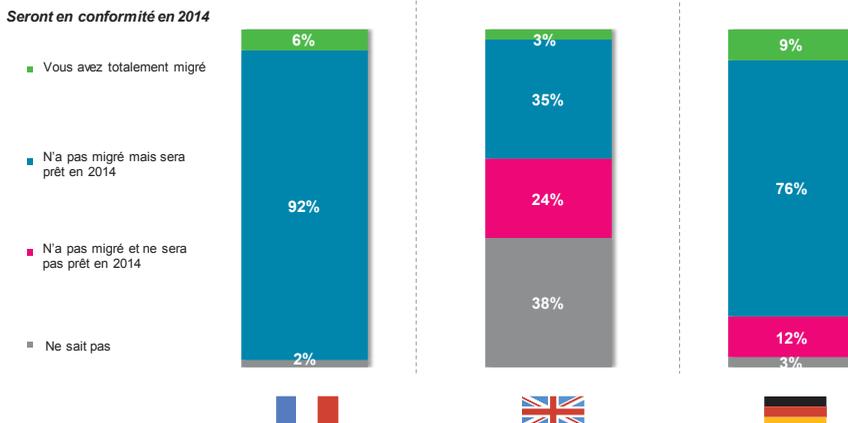
Un quart des entreprises britanniques affirme qu'elles ne respecteront pas les délais pour leur mise en conformité au prélèvement SEPA et près de 40% ne savent pas si elles seront conformes à la date butoir. Cela signifie que potentiellement 65% des entreprises au Royaume-Uni ne seront pas en mesure d'émettre des prélèvements SEPA en Février 2014. Ce chiffre alarmant doit néanmoins être nuancé, du fait que le prélèvement SEPA concerne uniquement les entreprises britanniques ayant des activités transfrontalières en Europe. En effet, les entreprises britanniques utiliseront toujours le prélèvement national

pour leurs transactions domestiques.

Cette migration est fortement tributaire de la capacité des banques à traiter le prélèvement SEPA. Parmi les entreprises qui n'ont pas encore émis de prélèvement SEPA, plus de la moitié déclare qu'elles n'ont pas reçu d'information sur les tarifs des prélèvements SEPA. Plusieurs professionnels des paiements ont indiqué que certaines banques européennes rencontrent encore des difficultés dans le traitement du prélèvement SEPA, illustrées par des taux de rejets plus élevés chez certaines banques et des codes rejets portant souvent sur un manque d'informations bancaires correctes.

Les éventuels dysfonctionnements liés à la migration SEPA pourraient conduire à une couverture médiatique négative mettant en évidence les risques potentiels endossés pour les particuliers. Le "scénario catastrophe" craint par certains experts en France, serait la diminution de l'utilisation du prélèvement au profit d'une augmentation de celle du chèque.

Combien d'entreprises auront finalisé leur migration en 2014 ? - par pays



Partie 3

Quel est l'impact de la migration vers le prélèvement SEPA pour les entreprises européennes ?

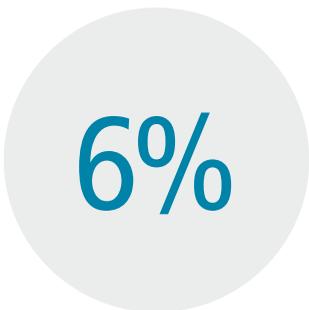
Le SEPA doit être envisagé comme une migration majeure qui doit être planifiée et évaluée pour en garantir son succès malgré le coût informatique



Nombre de pays européens impactés par le SEPA



Part des entreprises européennes considérant que l'impact du prélèvement SEPA sera positif



Part des entreprises françaises, anglaises et allemandes qui considèrent que le prélèvement SEPA n'aura pas d'impact sur la situation actuelle

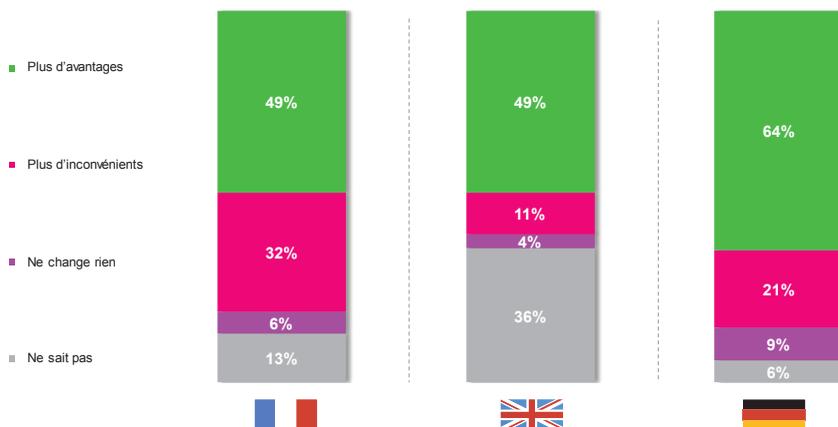
Le prélèvement SEPA semble apporter plus d'avantages que d'inconvénients pour la moitié des entreprises européennes

Selon cette enquête, 54% des entreprises européennes estiment que le prélèvement SEPA apportera plus d'avantages que d'inconvénients. Cette perception positive est plus élevée en Allemagne avec 64%, contre 49% en France et au Royaume-Uni. Cependant, un tiers des entreprises françaises, 21% des entreprises allemandes et 11% des entreprises britanniques pensent que le SEPA aura plus d'impacts négatifs que positifs.

Cette perception négative du SEPA peut être liée aux évolutions techniques nécessaires à mettre en place dans leur SI pour être conforme au SEPA et engendrer ainsi un coût financier additionnel. Ainsi, 33% des entreprises considèrent cette migration vers le prélèvement SEPA comme problématique.

Le succès du prélèvement SEPA est intimement lié à la manière dont il sera déployé dans l'ensemble des 32 pays concernés par le SEPA. Des discussions avec plusieurs experts ont indiqué que certains pays seraient réticents à l'harmonisation des prélèvements SEPA dans la zone euro, privilégiant leur prélèvement national. La réussite de cette réglementation européenne ne dépend donc pas que de l'adhésion totale au prélèvement SEPA par l'ensemble des pays de la zone euro mais bien par un leur effort coordonné de migration d'ici à février 2014.

En ce qui concerne le prélèvement SEPA, y voyez-vous plus d'avantages ou plus d'inconvénients ? - par pays



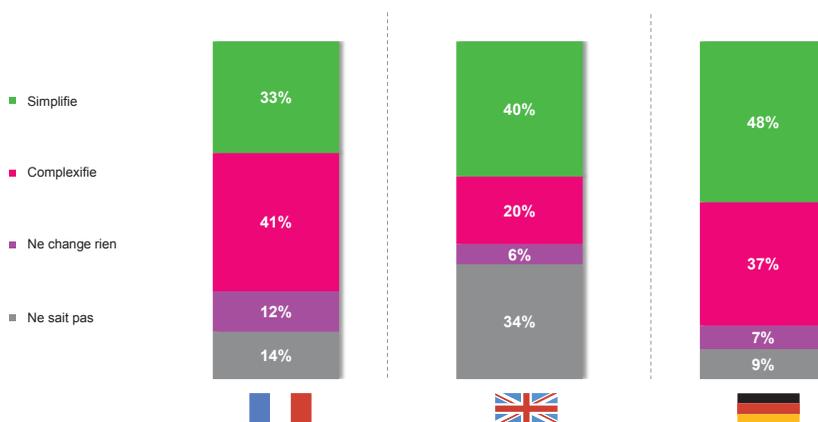
Le prélèvement SEPA n'est pas considéré par toutes les entreprises européennes comme un moyen de paiement simplifiant le prélèvement. 40% des entreprises pensent que le prélèvement SEPA simplifie le paiement par prélèvement tandis que 33% pensent le contraire

Le prélèvement SEPA a été conçu pour simplifier et harmoniser le paiement par prélèvement en Europe. Si 40% des entreprises européennes sont d'accord avec ce principe, 33% d'entre elles pensent le contraire.

Cette situation varie selon les pays :

- 41% des entreprises françaises pensent que le processus de paiement est plus compliqué avec le prélèvement SEPA alors qu'un tiers le trouve plus simple. Ce résultat n'est pas surprenant si nous considérons le fait que le prélèvement SEPA crée un transfert de responsabilité des banques vers les entreprises notamment en France.
- Près de la moitié des entreprises allemandes pensent que le processus de paiement est plus facile avec le prélèvement SEPA, alors que près de 40% estiment qu'il est plus complexe.
- Au Royaume-Uni, 40% des entreprises considèrent que le prélèvement SEPA simplifie le processus de paiement alors que 20% des entreprises trouvent que cela le complexifie. En effet, le prélèvement SEPA pourrait être un levier pour les entreprises britanniques, en leur permettant de normaliser leurs processus d'émission de prélèvements en euros. Cependant, plus d'un tiers des entreprises britanniques n'ont pas d'opinion sur ce sujet. Ce résultat peut probablement être lié à la forte proportion d'entreprises britanniques qui ne connaissent pas le prélèvement SEPA (67%) et donc qui n'ont pas commencé à migrer (59%).

Pensez-vous que le prélèvement SEPA simplifie ou complexifie les processus de paiement ?



Les grandes entreprises considèrent que le prélèvement SEPA apporte plus d'avantages que d'inconvénients en simplifiant le processus de paiement

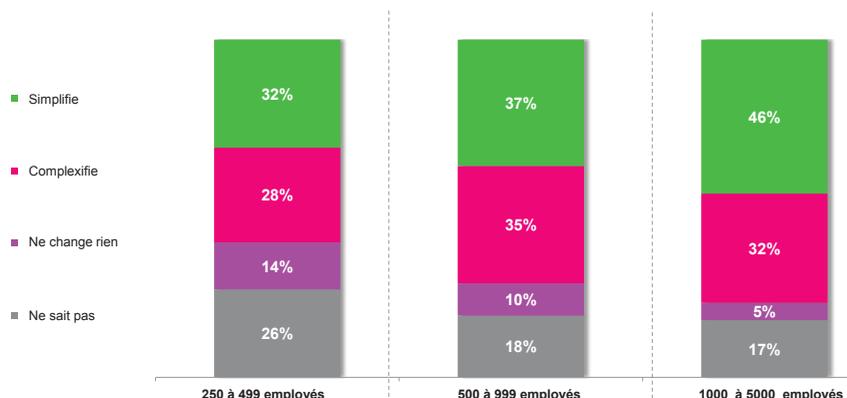
La perception positive du prélèvement SEPA augmente selon la taille des entreprises. On passe de 48% des entreprises de 250 à 499 employés qui pensent que le SEPA a un impact positif contre 55% pour les entreprises de 1 000 à 5 000 employés

En ce qui concerne le prélèvement SEPA, y voyez-vous plus d'avantages ou plus d'inconvénients? - par taille d'entreprise



46% des entreprises de 1 000 à 5 000 salariés considèrent que le prélèvement SEPA rend le processus de paiement plus simple. Ce constat est bien plus élevé que pour les entreprises de 250 à 499 employés (seulement 32%). Ces grandes entreprises ayant souvent une plus grande complexité opérationnelle en raison de leurs activités transfrontalières, ont davantage besoin d'harmoniser leurs échanges. Compte-tenu de leur taille et du volume de paiements traités, les grandes entreprises perçoivent positivement le SEPA.

Pensez-vous que le prélèvement SEPA simplifie ou complexifie les processus de paiement ?



Plus de 70% des entreprises européennes ne s'inquiètent pas des coûts engendrés par la migration vers le prélèvement SEPA. Cependant, il existe des différences entre les pays. Ainsi, 30% des entreprises en Allemagne déclarent être inquiètes contre 18% en France et 13% au Royaume-Uni

Dans l'ensemble, 70% des entreprises indiquent qu'elles ne sont pas préoccupées par les coûts de migration vers le prélèvement SEPA bien que 30% des entreprises allemandes affirment être inquiètes, 18% en France et 13% au Royaume-Uni. Ce constat peut paraître surprenant d'autant que lors des entretiens menés auprès de grandes entreprises européennes, l'impact financier a clairement été identifié comme faisant partie des principales préoccupations de cette migration sur leur SI.

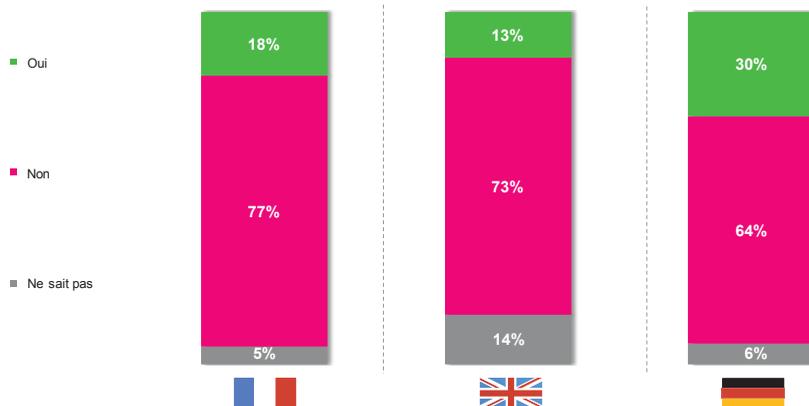
La complexité de la migration vers le prélèvement SEPA a des répercussions importantes sur les entreprises européennes. Une compagnie d'assurance européenne a ainsi partagé ses estimations effectuées quant à l'effort informatique nécessaire pour la migrer vers le SEPA en proposant plusieurs scénarios :

- Pour les grandes compagnies d'assurance ayant au moins 3 à 5 filiales, l'effort est estimé à environ 25 000 jours homme pour les problématiques SI
- Pour les compagnies d'assurance de taille moyenne avec un système information central, l'effort de migration SI est estimé à environ 15 000-20 000 jours homme
- Pour les petites compagnies d'assurance, il serait estimé entre 1 000 et 5 000 jours homme

Ces chiffres soulignent l'effort considérable que représente la migration vers le prélèvement SEPA et expliquent les raisons des grandes entreprises quant à leur préoccupation du coût de migration. En effet, près d'un quart des entreprises de 1 000 à 5 000 salariés avouent être inquiètes par les coûts engendrés alors que seulement 10% des entreprises de 250 à 499 employés le sont.

Lorsque l'on considère les coûts de migration vers le prélèvement SEPA, il faut également tenir compte des frais liés à la résolution des anomalies éventuelles telles qu'une erreur d'identifiant IBAN ou BIC. Plusieurs experts pensent que certaines banques prennent à leur charge la correction des erreurs actuelles. Lorsque le SEPA entrera en vigueur, ces anomalies pourraient générer un nombre élevé de R- transactions. Experian² a analysé plus d'un demi-million de comptes bancaires détenus par des entreprises à travers l'Europe et a mis en évidence que 12% des paiements électroniques effectués en euros contenaient des erreurs de données. Ces dysfonctionnements liés au SEPA pourraient se révéler coûteux et les entreprises européennes devront sûrement vérifier leurs opérations afin de valider le BIC et l'IBAN (en interne ou en externalisant ces opérations grâce à un prestataire).

Etes-vous inquiet quant au coût de migration engendré par le prélèvement SEPA ? - par pays



² - Livre Blanc d'Experian sur les Coûts cachés de la migration vers le SEPA
<http://www.experian.co.uk/assets/payments/brochures/counting-the-hidden-cost-of-sepa-migration.pdf>

Un opérateur de télécommunications européen a partagé ses commentaires sur les coûts liés à la migration vers le prélèvement SEPA :

“Les coûts liés à la migration vers le prélèvement SEPA pourraient devenir une source d’inquiétude. Nous venons de commencer une étude d’analyse pour avoir une meilleure compréhension de la charge de travail, de la complexité et des coûts liés à la migration vers le prélèvement SEPA”.

La comptabilité, la facturation et les systèmes d'information sont les trois activités les plus concernées par le prélèvement SEPA en France, en Allemagne et au Royaume-Uni

L'impact du prélèvement SEPA va au-delà des problématiques SI et a des impacts significatifs sur plusieurs aspects opérationnels. Malgré certaines différences entre la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, les trois activités suivantes les plus impactées par le prélèvement SEPA sont :

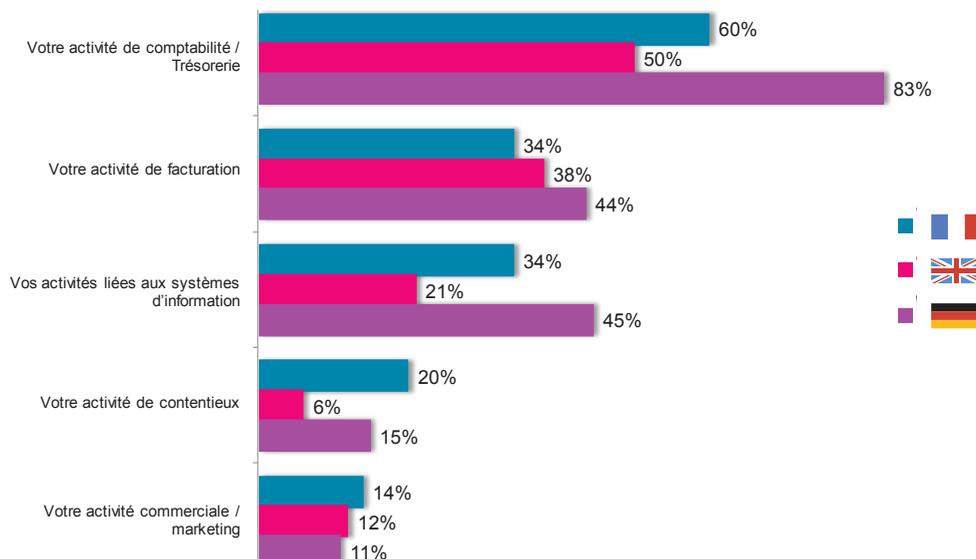
1. La comptabilité pour 64% des entreprises européennes (83% des entreprises allemandes contre 60% des entreprises françaises et 50% des entreprises britanniques)
2. Les activités de facturation, avec près de 40% des entreprises européennes (44% des entreprises en Allemagne, contre 34% en France et 38% au Royaume-Uni)
3. L'impact sur le SI arrive seulement en troisième position des activités spontanément évoquées lorsque l'on fait référence au SEPA. Un tiers des entreprises européennes pense que ce sera l'une des activités les plus touchées par le prélèvement SEPA (45% des entreprises allemandes contre 34% des entreprises françaises et seulement 21% des entreprises britanniques).

Certaines entreprises ont indiqué qu'elles auront besoin de développer des compétences et des expertises en interne ou bien qu'elles externaliseront à un prestataire spécialisé leur migration vers le SEPA. Ces besoins de SI concernent en priorité la gestion des nouveaux formats de message imposés par le SEPA ainsi que la compréhension et

l'utilisation des nouvelles obligations liées au SEPA. Plusieurs experts de l'industrie des paiements confirment que les entreprises pourraient rencontrer des problèmes en raison des spécificités du SEPA telles que le format XML. Il sera également essentiel de développer des savoir-faire dédiés au SEPA tels que pour les délais d'envoi des prélèvements (par exemple : combien de temps entre un premier prélèvement et les prélèvements ultérieurs ?) ou la gestion des R-transactions selon le type de prélèvement (Core ou B2B). Ces savoir-faire nécessitent également une bonne connaissance de la manière dont les banques traitent ces exceptions.

Le prélèvement SEPA pourrait également avoir un impact majeur dans la relation client/entreprise. Cela signifie que les entreprises auront besoin de planifier minutieusement leur migration afin de diminuer les risques et s'assurer d'une transition sans incident. Plusieurs discussions avec des experts des paiements ont mis en évidence des risques potentiels sur la relation client. Une couverture médiatique négative pourrait affecter la perception des clients (et notamment la perception des particuliers) et endommager la relation client/entreprise. Certains particuliers pourraient alors changer leurs habitudes de paiement et se détourner du prélèvement au profit du chèque par exemple, en France. Ce déséquilibre dans les moyens de paiement utilisés pourraient avoir des conséquences encore mal évaluées dans la collecte globale des paiements.

Quelles sont les activités qui seront les plus impactées par le prélèvement SEPA ?



Les entreprises européennes s'attendent à un impact positif du prélèvement SEPA sur les frais bancaires, la fraude et les impayés

Au-delà des impacts énoncés ci-dessus, le prélèvement SEPA pourrait avoir des conséquences sur les entreprises à d'autres niveaux.

Premièrement, il pourrait se traduire par une réduction des frais bancaires. 46% des entreprises considèrent que le prélèvement SEPA devrait avoir une influence positive dans ce domaine. Les entreprises pourraient réaliser des économies en raison de l'élimination des frais d'interchanges multilatéraux. Le SEPA offre aussi la possibilité aux entreprises de consolider leurs relations bancaires dans la zone euro. L'impact est ainsi positif dans les pays où les entreprises payent des frais lors de l'émission de prélèvements comme la France. C'est pour cette raison que 55% des entreprises françaises considèrent que le prélèvement SEPA aura un impact positif sur les frais bancaires alors que 9% seulement des entreprises françaises pensent que cela aura un impact négatif. La situation est plus équilibrée en Allemagne où 36% des entreprises pensent que le SEPA aura un impact positif sur les frais bancaires alors que 22% pensent le contraire. Près de la moitié des entreprises britanniques pensent que le SEPA n'aura aucun impact sur les frais bancaires [ou ne savent pas], alors que 34% des entreprises voient un impact positif et 18% un impact négatif.

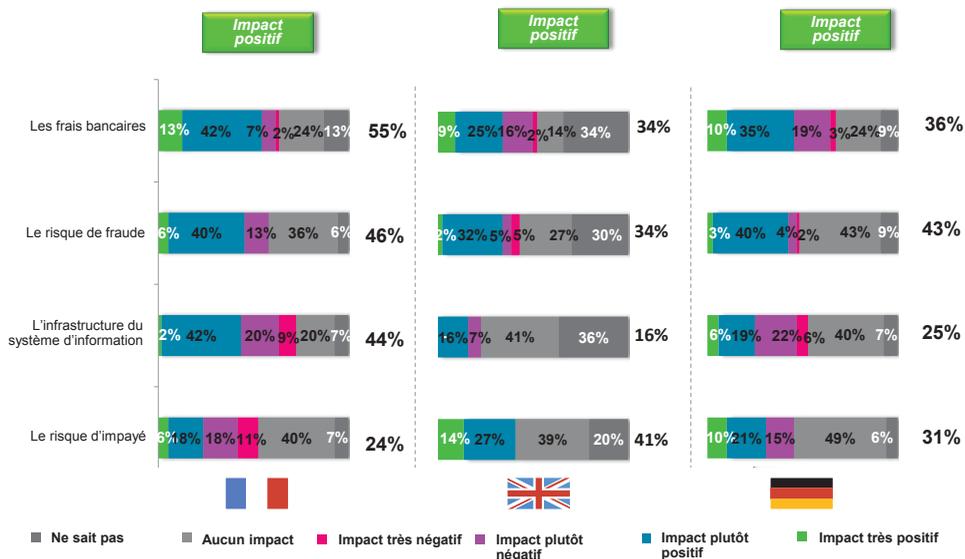
Deuxièmement, le risque de fraude est considéré par certains experts comme l'une des principales menaces engendrées par le prélèvement SEPA. L'une des fraude envisagée est celle d'entreprises étrangères

qui collecteraient des fonds auprès de consommateurs et d'entreprises sans mandat SEPA valide. Cependant, les entreprises européennes ne partagent pas cette perception. Ainsi, 40% estiment que le prélèvement SEPA aura un impact positif sur le risque de fraude et 37% indiquent qu'il n'aura aucun impact.

Troisièmement, en matière d'impayés : 29% des entreprises françaises indiquent que le prélèvement SEPA aura un impact négatif, alors que 24% estiment qu'il aura un impact positif. Cette proportion est bien plus élevée au Royaume-Uni (41%) et en Allemagne (31%) où les entreprises pensent que le prélèvement SEPA aura un impact bénéfique sur les impayés. Ces différences, selon les pays, pourraient être liées à une proportion plus élevée de R-transactions constatée par certains experts, actuellement en France.

Les entreprises européennes n'ont pas la même perception de l'impact du prélèvement SEPA sur les infrastructures SI. Alors que 44% des entreprises françaises estiment que cela aura un impact positif, 41% des entreprises britanniques et 40% des entreprises allemandes considèrent que le prélèvement SEPA n'aura pas d'impact positif [ou négatif] sur les systèmes d'information. Dans l'ensemble, l'impact sur les infrastructures est l'élément le plus négativement perçu dans les trois pays.

Quel est l'impact du prélèvement SEPA ?





37%

Part des entreprises européennes qui prévoient d'augmenter le nombre de prélèvements émis



11%

Part des entreprises européennes qui prévoient de faire des prélèvements parmi celles qui n'en font pas à ce jour

Le nombre de prélèvements émis devrait augmenter: 11% des entreprises européennes n'émettant pas de prélèvements actuellement, prévoient d'en émettre à l'avenir et 37% des entreprises européennes en émettant actuellement ont l'intention d'augmenter leur nombre de prélèvements avec le SEPA

L'impact du prélèvement SEPA peut être mesuré par le changement de comportement des entreprises en ce qui concerne le prélèvement.

- Parmi les entreprises qui n'émettent pas actuellement de prélèvements, 11% prévoient d'en émettre à l'avenir. Il existe des différences importantes entre les pays. Ainsi, 15% des entreprises britanniques envisagent d'émettre des prélèvements, 12% en France et seulement 3% en Allemagne. Il y a aussi une forte variation entre les secteurs puisque 22% des entreprises de la Distribution envisagent d'émettre des prélèvements à l'avenir contre 10% dans l'Industrie et la Construction ainsi que dans les Services.
- Parmi les entreprises qui émettent actuellement des prélèvements : 37% des entreprises européennes prévoient d'augmenter leur utilisation, 7% seulement souhaitent la réduire et 53% n'ont pas l'intention de changer leur comportement actuel.

Ces résultats montrent que le SEPA contribue à créer un terrain favorable pour les entreprises leur permettant d'accroître l'utilisation du prélèvement comme moyen de paiement dans toute l'Europe, facilitant les échanges financiers entre les 32 pays. Ainsi, il semblerait qu'un nombre croissant de sociétés de « e-commerce » envisagent l'utilisation du prélèvement SEPA comme un nouveau moyen de paiement autre que la carte bancaire permettant de mettre en place un nouvel modèle économique (par exemple : une société d'électronique grand public envisage de "louer" ses produits aux consommateurs moyennant un abonnement mensuel au lieu de réaliser des ventes ponctuelles).



Partie 4

Comment les entreprises européennes migreront-elles vers le prélèvement SEPA ?

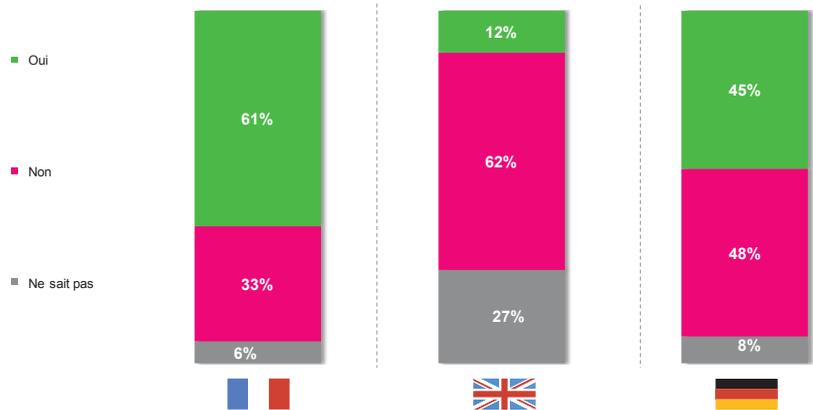
Les entreprises envisagent différentes façons de mettre en place le prélèvement SEPA, en travaillant notamment avec des prestataires externes

61% des entreprises françaises qui émettent des prélèvements ont reçu une offre de leur banque ou d'un prestataire pour les accompagner dans leur migration vers le prélèvement SEPA contre 45% en Allemagne et seulement 12% au Royaume-Uni

Selon cette enquête, 43% des entreprises européennes émettant des prélèvements, ont reçu une offre de leur banque ou d'un prestataire de services pour les accompagner dans leur migration vers le prélèvement SEPA. Compte-tenu de la complexité de cette migration et du délai imparti, il n'est pas surprenant que les entreprises puissent avoir besoin de conseils pour appréhender et identifier les impacts liés au prélèvement SEPA sur leur SI et démarrer ainsi leur processus de migration plus sereinement.

Le transfert de responsabilité des banques vers les entreprises étant plus important en France, cela peut expliquer la forte proportion des entreprises françaises émettant des prélèvements (61%) qui ont déjà été contactées par des banques ou des prestataires de services. A titre de comparaison, seulement 45% des entreprises allemandes qui émettent des prélèvements, ont reçu une telle proposition de migration et cela tombe à 12% pour les entreprises britanniques.

Avez-vous déjà reçu une offre de migration vers le prélèvement SEPA par un prestataire externe ou par votre banque (ex: outil de gestion des mandats) ?



Près d'un quart des entreprises européennes envisage de travailler avec des prestataires externes pour gérer leurs activités liées au prélèvement SEPA. Ainsi, les entreprises prévoient de recourir autant à une solution hybride (interne et externe) qu'à l'utilisation d'une solution externe (12% des entreprises dans ces deux cas)

57% des entreprises européennes ont évalué la complexité du prélèvement SEPA et ont l'intention de créer une solution spécifique. Un tiers prévoit de migrer vers le prélèvement SEPA en développant une solution interne et près d'un quart des entreprises a l'intention d'utiliser une solution externe pour gérer toute ou partie des activités de prélèvement SEPA.

12% des entreprises dans les trois pays (France, Allemagne et Royaume-Uni) indiquent qu'elles utiliseront une solution hybride, qui traitera en interne certaines activités et utilisera un partenaire externe pour d'autres activités. Dans le même temps, 12% des entreprises prévoient d'utiliser uniquement des prestataires externes pour traiter toutes les activités liées au prélèvement SEPA afin de s'assurer de la bonne gestion de leur migration. Les entreprises françaises sont plus disposées à réaliser leur migration entièrement en interne (41%) comparativement aux entreprises allemandes (36%) et aux entreprises britanniques (18%).

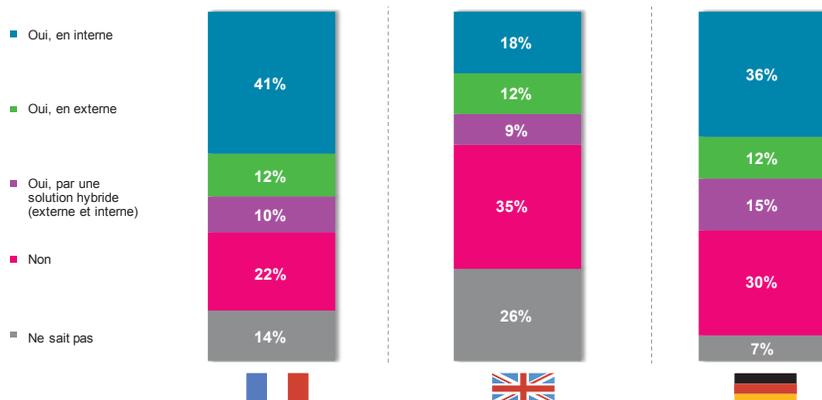
Parmi les 43% des entreprises européennes restantes, 14% ne savent pas si elles développeront une solution technique spécifique et 29% ne pensent développer aucune solution particulière. Elles intégreront alors le prélèvement SEPA dans leurs systèmes d'information existants. Cela paraît relativement surprenant étant donné la complexité de l'intégration du prélèvement SEPA dans un SI donné. Il reste à voir si toutes ces entreprises arriveront à développer les expertises internes nécessaires à cette migration. Certaines d'entre elles pourraient envisager alors d'utiliser des prestataires externes pour toute ou partie de la gestion des prélèvements SEPA, surtout si elles sont confrontées à des obstacles trop importants lors de leur migration interne. Étant donné le délai imparti pour la mise en conformité, le développement des expertises en interne répondant aux problématiques du SI et au savoir-faire lié à la gestion des exceptions et R-transactions, reste incertain.



La migration interne pour conserver le contrôle de la migration vers le prélèvement SEPA est privilégiée mais la possibilité d'externaliser dans le futur n'est pas écartée.

Hans-Gerd Lindlahr, Directeur Administratif de Canada Life Assurances Europe, estime que la migration vers le prélèvement SEPA est plus complexe que la migration vers le virement SEPA, notamment en matière de coûts informatiques. En Allemagne, Canada-Life a décidé de gérer l'ensemble du processus de migration en interne, en menant son projet de migration sur 12 à 18 mois. Étant donné le risque important pour la réputation de l'entreprise, il était capital d'avoir un contrôle complet sur cette migration. Cependant, Canada-Life envisage d'externaliser le développement d'un système de gestion du mandat du prélèvement SEPA.

Afin de profiter des opportunités engendrées par le prélèvement SEPA, envisagez-vous de déployer une solution technique spécifique ? – par pays





Prélèvement SEPA : évaluer la possibilité d'externaliser

Raffi Basmadjian, Directeur Groupe Cash Management et SI Trésorerie de Orange - France Telecom, indique que Orange - France Telecom a commencé à évaluer la possibilité d'externaliser tout ou partie des activités liées au prélèvement SEPA à des prestataires externes. Orange - France Telecom est l'un des plus grands émetteurs de prélèvement en France et envisage d'adopter une stratégie dite « on-us » (les prélèvements liés aux clients de la banque X seront envoyés directement à la banque X) visant à limiter les risques lors de la transition vers le prélèvement SEPA. Orange - France Telecom considère l'opportunité de travailler avec l'ensemble des grandes banques françaises afin d'avoir autant de transaction "on-us" que possible.

26% des grandes entreprises prévoient d'utiliser un prestataire externe pour toute ou partie des activités liées au prélèvement SEPA alors que 36% vont développer une solution interne spécifiquement dédiée

Lorsque l'on compare les entreprises selon leur taille, la migration vers le prélèvement SEPA en interne est la solution privilégiée par les grandes entreprises (36% sur l'ensemble des pays : France, Allemagne, Royaume-Uni). L'expertise informatique développée au sein de ces grandes entreprises serait la raison principale de cette volonté de gérer leur migration en interne. Ainsi, 36% des entreprises de 1000 à 5000 salariés ont choisi la migration en interne contre 33% pour les entreprises de 500 à 999 employés et 20% des entreprises de 250 à 499 employés.

Cependant, plus la taille de l'entreprise est importante, plus l'infrastructure et les systèmes d'information sont complexes. Il y a également une plus grande proportion de grandes entreprises qui envisagent d'utiliser des prestataires externes soit pour développer une solution hybride (13% des entreprises de 1 000 - 5 000 salariés), soit pour mettre en place une solution externalisée (13% des grandes entreprises).

Le choix de la solution est une décision importante pour assurer le bon déroulement de la migration vers le prélèvement SEPA. Tous les entretiens ont révélé que la phase d'étude préalable était la clé pour bien évaluer les impacts du prélèvement SEPA et estimer la charge de travail pour ce projet de migration. Cette phase d'étude permet aux entreprises de mieux identifier les activités à développer en interne et de celles à externaliser.

Afin de profiter des opportunités engendrées par le prélèvement SEPA, envisagez-vous de déployer une solution technique spécifique ? – par taille d'entreprise

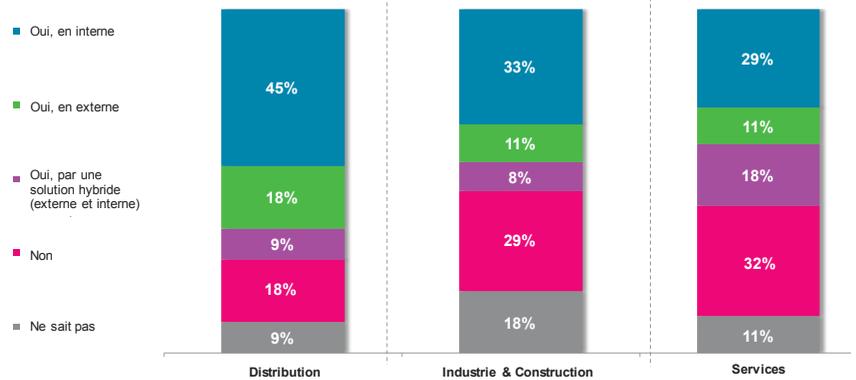


Les stratégies diffèrent selon les secteurs : 29% des entreprises dans le secteur des Services et 27% dans le secteur de la Distribution prévoient d'utiliser des prestataires externes pour toute ou partie des activités liées au prélèvement SEPA alors que seulement 19% souhaitent le faire dans l'Industrie et la Construction

Les entreprises de la Distribution, des Services, de l'Industrie et de la Construction prévoient des stratégies différentes pour gérer leur migration. Ainsi, dans le secteur des Services, les entreprises sont partagées puisque 29% envisagent d'utiliser des prestataires externes afin de migrer vers le prélèvement SEPA et la même proportion a l'intention de développer une solution spécifique en interne.

Dans le secteur de la Distribution, près de la moitié des entreprises (45%) prévoient de développer une solution en interne et seulement 27% pensent utiliser les services d'un prestataire externe. Dans l'Industrie et la Construction, un tiers des entreprises veulent développer une solution interne et 19% souhaitent utiliser les services d'un prestataire externe.

Afin de profiter des opportunités engendrées par le prélèvement SEPA, envisagez-vous de déployer une solution technique spécifique ? – par secteur d'activité



23% des entreprises en Europe veulent externaliser l'intégralité de la gestion des prélèvements SEPA

Externaliser une activité est une décision stratégique pour les entreprises. Elles doivent choisir dans un premier temps si elles souhaitent réellement recourir à l'externalisation puis identifier par la suite, les activités qui le seront. Ainsi, 23% des entreprises européennes envisagent d'externaliser toute la gestion de leurs prélèvements SEPA avec une proportion plus élevée en Allemagne (31%) qu'au Royaume-Uni (18%) ou en France (14%).

Un quart des entreprises de taille moyenne (250 à 999 employés) indiquent qu'elles envisagent d'externaliser la gestion complète des prélèvements SEPA contre 21% des grandes entreprises (de 1 000 à 5 000 employés). Il y a peu de différence entre les secteurs : 25% des entreprises de Services, 23% de la Distribution et 21% dans l'Industrie et la Construction souhaitent externaliser l'ensemble de la gestion du prélèvement SEPA.

Cela montre que, quelle que soit leur taille ou leur secteur, certaines entreprises prévoient d'externaliser leur gestion des prélèvements SEPA afin de bénéficier de l'expertise de partenaires et essayer de respecter la date butoir du SEPA pour être conforme.

La dématérialisation des documents papier est l'activité la plus susceptible d'être externalisée (38%), devant la conversion des prélèvements nationaux en prélèvement SEPA (20%) et la gestion du mandat (19%)

Parmi les activités les plus susceptibles d'être externalisées, la dématérialisation est l'activité la plus probable pour les entreprises européennes puisque 38% d'entre-elles évoquent cette option. Près de la moitié des entreprises allemandes (48%), 35% des entreprises françaises et 24% des entreprises britanniques pensent externaliser cette activité. Il y a peu de différence selon les tailles d'entreprise mais il existe des variations selon le secteur. 41% des entreprises de Services indiquent qu'elles externaliseront la dématérialisation des documents papiers, 39% dans l'Industrie et la Construction et 27% dans la Distribution.

Externaliser l'activité de dématérialisation n'est pas directement liée à la gestion du prélèvement SEPA et nécessite une expertise dédiée portant sur la numérisation et le stockage d'importants volumes de documents tels que les mandats. Certaines entreprises pourraient préférer conserver les activités de base du prélèvement SEPA et externaliser les activités perçues comme moins stratégiques.

La deuxième activité la plus susceptible d'être sous-traitée est la conversion des prélèvements nationaux en prélèvement SEPA. 20% des entreprises européennes envisagent cette possibilité :

- L'externalisation de cette activité semble être plus appréciée en France et au Royaume-Uni. Près d'un quart des entreprises de ces pays pensent externaliser la conversion des prélèvements contre 15% en Allemagne
- Il existe également des différences significatives entre les secteurs d'activité : 29% des entreprises dans les Services pensent externaliser la conversion des prélèvements nationaux, comparativement à 17% dans l'Industrie et la Construction et 9% dans la Distribution

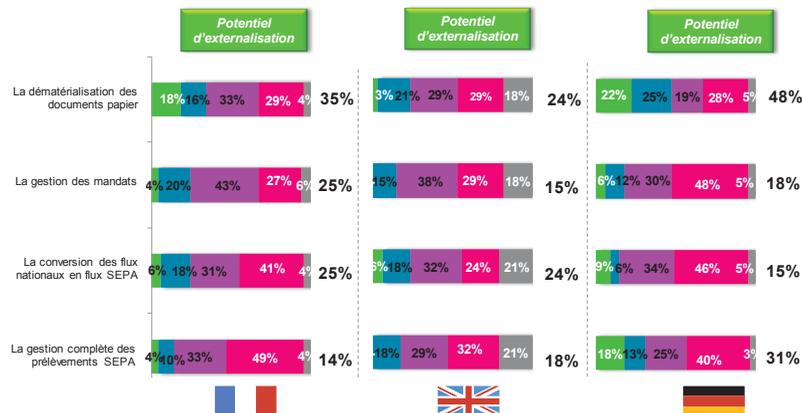
L'externalisation de la conversion des prélèvements nationaux peut réduire la complexité informatique de migration si tous les aspects liés au prélèvement SEPA sont pris en compte. Par exemple, la référence unique du mandat doit être intégrée dans les messages des prélèvements SEPA et mise à jour lorsque les coordonnées bancaires sont modifiées ou si le mandat est modifié.

La troisième activité la plus susceptible d'être sous-traitée est la gestion du mandat : 19% des entreprises européennes pensent externaliser cette activité. L'externalisation de la gestion du mandat est davantage envisagée en France (24%), qu'en Allemagne (18%) ou au Royaume-Uni (15%). D'autres facteurs doivent également être considérés :

- La taille de l'entreprise: si 23% des entreprises de 1 000 à 5 000 employés pensent externaliser la gestion du mandat, 17% des entreprises de 250 à 999 employés considèrent cela comme une option.
- Le secteur d'activité: si 29% des entreprises dans le secteur des Services envisagent d'externaliser la gestion du mandat, seulement 17% des entreprises dans l'Industrie et la Construction et 9% dans la Distribution énoncent cette possibilité.

Le mandat est un nouveau contrat européen signé entre les créanciers et les clients. Les entreprises vont devoir apprendre à gérer l'ensemble des échanges émis par ce contrat et cela inclut la gestion complète du cycle de vie du mandat. Cette complexité croissante pourrait pousser certaines entreprises à externaliser la gestion du mandat afin de s'assurer du bon déroulement de la migration vers le prélèvement SEPA. Dans un deuxième temps, une analyse permettrait d'évaluer la pertinence de réintégrer la gestion de cette activité en interne.

Pourriez-vous envisager d'externaliser certains des processus liés au prélèvement SEPA ? - par pays



Partie 5

Quelles sont les prochaines étapes pour les entreprises européennes ?

Planifier dès maintenant la migration
SEPA en se concentrant sur les
problématiques SI et sur l'optimisation
du "cash management"

Une évaluation approfondie de l'impact du prélèvement SEPA devrait non seulement identifier les problématiques SI mais également les opportunités liées à la réorganisation des processus de "cash management"

SEPA crée de nouveaux moyens de paiement européens ce qui implique des changements importants pour les entreprises des 32 pays concernés. L'impact du prélèvement SEPA va au-delà des problématiques SI et affecte de nombreuses fonctions dans les sociétés. Les entreprises auront besoin d'évaluer soigneusement les conséquences du prélèvement SEPA sur leur SI.

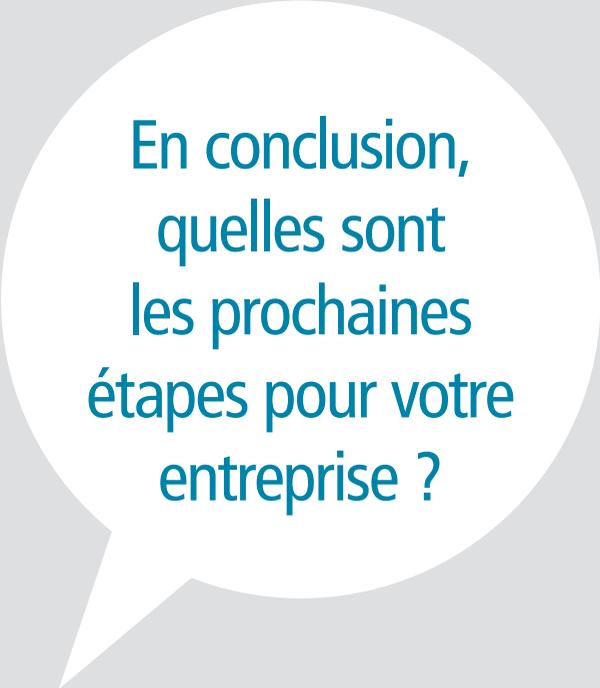
Cette évaluation approfondie est une opportunité pour les entreprises de repenser et d'optimiser leurs activités de « cash management ». Une des opportunités indirectes du SEPA est d'analyser les différents processus dans une perspective européenne. L'optimisation des processus actuels est essentielle pour profiter complètement du SEPA et pour générer des économies importantes à long terme. Les entretiens effectués avec des entreprises européennes ont confirmé qu'elles avaient l'intention de revoir leurs processus actuels de « cash management » afin de générer des synergies. Un exemple de synergie serait l'optimisation des flux de trésorerie avec la création d'une structure européenne permettant de collecter les paiements de ses clients européens pourraient être une illustration de cette synergie.

Le SEPA est aussi l'occasion d'examiner la consolidation des relations bancaires dans les différents pays et d'analyser la pertinence d'utiliser des partenaires spécialisés dans le BPO (Business Process Outsourcing)

Lors de la réorganisation des processus de "cash management", les entreprises européennes prendront conscience du nombre de relations bancaires dans la zone euro et pourraient décider de les consolider en facilitant les processus. De plus, les commissions interbancaires multilatérales disparaissant progressivement (à l'exception des R-transactions), les entreprises pourraient générer davantage d'économies en développant de synergies issues de la consolidation des relations bancaires.

En termes de rentabilité, l'externalisation des processus (BPO) pourrait être une solution. L'expérience de prestataire externe permettrait de gagner en efficacité compte-tenu de l'imminence de la date butoir et de la complexité du projet.





En conclusion, quelles sont les prochaines étapes pour votre entreprise ?

L'Europe des paiements est aujourd'hui très fragmentée.

Le SEPA contribue à la convergence des différents moyens de paiement (incluant les virements, les prélèvements et les paiements par cartes bancaires). Au vu de ces changements, les entreprises européennes pourraient développer des synergies en anticipant l'impact sur la réorganisation de leurs processus de cash et ainsi bénéficier pleinement des avantages du SEPA. Cette mise en conformité est l'opportunité d'innover pour les entreprises.

Selon cette enquête, de nombreuses entreprises se rendent compte que cette migration impacte leur processus organisationnels tout en générant des avantages concurrentiels, notamment pour les entreprises ayant des échanges transfrontaliers. Afin d'optimiser les opportunités issues de cette migration, les entreprises devront suivre une approche en trois étapes:

1. Faire une évaluation approfondie de la situation actuelle (Où en sommes-nous maintenant ?). Cette analyse inclut l'évaluation de l'impact du SEPA sur les systèmes d'information ainsi que l'examen des activités de « cash management » qui pourraient être réorganisées et optimisées dans le cadre de la migration vers le SEPA
2. Établir une vision claire de l'objectif final (Où voulons-nous aller ?). Sur la base de l'évaluation ci-dessus, il s'agira de définir une carte complète de tous les changements SI et les modifications des processus en découlant. Cette analyse devra aussi prioriser les améliorations relatives au « cash management »
3. Définir un plan de migration et mettre en place un suivi de l'avancement de cette migration (Quel est l'état d'avancement de la migration ? Respectons-nous notre calendrier ?). L'expérience démontre l'importance de mettre en place une équipe interne multi-fonctionnelle, puisque la migration SEPA affecte des fonctions transverses. Des outils de suivi et des indicateurs de performance clés permettront aussi d'assurer le suivi de ce projet majeur .

Annexes

Quel est l'impact du prélèvement SEPA Core Scheme ?

Le SEPA Core Scheme dépend des caractéristiques du prélèvement national existant et diffère donc selon les pays :

- En ce qui concerne le mandat, la France subit un changement significatif avec un transfert de responsabilité de la banque vers l'entreprise (aussi appelé créancier). Les entreprises européennes devront gérer l'ensemble du cycle de vie du mandat, de la signature du mandat (papier ou électronique) en passant par le stockage (le mandat est souvent dématérialisé et doit être stocké jusqu'à 14 mois, après la dernière collecte, même si le mandat est annulé), le transfert d'information aux banques et le traitement des contestations et des annulations nécessitant de fournir des preuves (le créancier doit annuler le mandat après 36 mois à compter de la date de la dernière collection). En Allemagne, il n'y a pas de changement significatif, les entreprises gèrent déjà le contrat entre le débiteur et le créancier. Le mandat est caractérisé par un identifiant unique et doit inclure des données telles que le nom et l'adresse complète du débiteur et du créancier, en plus des détails concernant le paiement. Le mandat électronique appelé aussi « e-mandat » devrait contribuer au développement de transactions récurrentes sur Internet.
- En ce qui concerne la date d'échéance du prélèvement SEPA Core Scheme, la banque du créancier doit envoyer la demande d'encaissement du prélèvement à la banque du débiteur, au plus tard dans les 5 jours ouvrables avant la date d'échéance du premier prélèvement ou d'un prélèvement unique, puis au plus tard dans les deux jours ouvrables, avant la date d'échéance pour les prélèvements suivants, dans le cas de prélèvements récurrents. En Allemagne, les prélèvements existants sont émis sans date d'échéance explicite. Les entreprises auront besoin d'intégrer ces nouvelles règles et devront s'assurer que les fichiers des prélèvements SEPA seront envoyés suffisamment

tôt à leurs banques afin que les paiements puissent être traités conformément à la réglementation SEPA. La date d'échéance pourrait être réduite à un jour (J +1) dans le cas de Cor1 (option facultative basée sur un accord bilatéral entre les banques ou un groupe de banques). Cor1 pourrait être développé par certaines banques pour cibler certains cas d'utilisation tels que les opérations où le transfert de contrepartie doit être réalisé à une date fixée au préalable.

- En ce qui concerne la période de paiement lors de litiges, les clients peuvent contester jusqu'à 8 semaines après le prélèvement, si le mandat est valide et durant 13 mois si le mandat est invalide.

Les entreprises allemandes ne connaissent pas de changement important, les débiteurs pouvant déjà contester les prélèvements domestiques. Le principal changement avec le prélèvement SEPA est l'augmentation de la durée de contestation qui passe de 6 à 8 semaines.

Cependant, les modifications sont importantes en France où les entreprises ne sont actuellement pas responsables de la gestion des contestations. La migration vers le prélèvement SEPA implique que les entreprises créent des processus spécifiques pour régler ces contestations et incluent cet aspect dans leur politique de risques. Ce changement peut avoir un impact significatif sur la façon dont les entreprises françaises vont gérer leurs risques et leur trésorerie.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, il n'existe pas de date limite pour contester un paiement par prélèvement. Les entreprises devront prendre en compte les différentes échéances et analyser l'impact sur les processus de contestation d'un prélèvement SEPA.

Qu'est-ce que le prélèvement SEPA B2B Scheme ?

En plus de la version de base, le prélèvement SEPA B2B Scheme s'adresse à des cas spécifiques :

Le prélèvement B2B a été spécialement conçu pour les paiements B2B et fournit un outil de paiement spécifique avec l'objectif d'offrir aux entreprises un gain d'efficacité important, tel que l'optimisation des processus de gestion de trésorerie. Les principaux changements entre le B2B Scheme et le Core Scheme du prélèvement SEPA sont les suivants :

- Le prélèvement B2B est uniquement disponible pour les entreprises
- Contrairement au prélèvement SEPA Core Scheme, le prélèvement B2B exclut le droit à un remboursement
- Afin d'assurer que le prélèvement B2B soit autorisé, la banque du débiteur doit autoriser le paiement par prélèvement en contrôlant les informations sur le mandat. La banque du débiteur et le débiteur, sont tenus de s'entendre sur la vérification à effectuer pour chaque prélèvement SEPA B2B
- La banque du débiteur doit récupérer la demande de collection du premier prélèvement, d'un prélèvement ponctuel ou des prélèvements ultérieurs au plus tard un jour ouvrable avant la date d'échéance. En revanche, il a 5 jours pour la collecte du premier

prélèvement ou d'un prélèvement ponctuel et 2 jours pour la collecte des prélèvements pour le prélèvement SEPA Core Scheme

- La banque du débiteur a jusqu'à deux jours ouvrables interbancaires après la date d'échéance pour retourner un paiement et refuser de débiter le compte du débiteur. Cela peut se produire par exemple si le débiteur n'a pas les fonds suffisants, si la vérification du mandat s'avère incorrecte ou si le débiteur n'est pas d'accord avec l'exécution du paiement.

De la même façon que pour le Core Scheme, le créancier doit envoyer une "pré-notification" semblable à une facture au débiteur au moins 14 jours calendaires avant la collecte du paiement, à moins qu'un autre délai ait été convenu entre le débiteur et le créancier. Elle comprend la date d'échéance et le montant de la collecte. La pré-notification ne peut être envoyée qu'une seule fois, même pour les paiements récurrents, dans le cas où les dates d'échéance et les montants des prélèvements futurs ont été établis

Le système de prélèvement SEPA B2B répond aux besoins spécifiques des entreprises en proposant des délais plus courts et une période de contestation réduite. Cela permet aux entreprises d'améliorer la gestion de trésorerie et de minimiser les risques financiers et les coûts.



A propos de Edgar, Dunn & Company Experts internationaux dans l'industrie du paiement

Edgar, Dunn & Company (EDC) est un cabinet international de conseil en stratégie spécialisé dans le secteur des moyens paiements. Fondé en 1978, Edgar, Dunn & Company est aujourd'hui un cabinet référence dans le secteur.

Depuis ses bureaux d'Atlanta, Francfort, Londres, Paris, San Francisco, Singapour et Sydney, EDC associe une expertise locale approfondie prenant en compte les spécificités de chaque pays à une perspective internationale unique. EDC est en relation avec ses clients dans plus de 45 pays sur six continents.



A propos de Steria

Steria délivre des services qui s'appuient sur les nouvelles technologies et qui permettent aux administrations et aux entreprises d'améliorer leur efficacité et leur rentabilité. Grâce à une excellente connaissance des activités de ses clients et son expertise des technologies de l'information et de l'externalisation des processus métiers de l'entreprise, Steria fait siens les défis de ses clients et les aide à développer des solutions innovantes pour y faire face. De par son approche collaborative du conseil, Steria travaille avec ses clients pour transformer leur organisation et leur permettre de se focaliser sur ce qu'ils font le mieux.

Les 20 000 collaborateurs de Steria, répartis dans 16 pays, prennent en charge les systèmes, les services et les processus qui facilitent la vie quotidienne de millions de personnes chaque jour.

Depuis plus de 25 ans, Steria est le partenaire métier de la transformation, en accompagnant l'ensemble les entreprises, tout secteur confondu, dans l'optimisation de leur système de paiement grâce à nos 500 experts Européens.

Créé en 1969, Steria est présent en Europe, en Inde, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1,75 milliard d'euros en 2011. Son capital est détenu à hauteur de 21 %(*) par ses collaborateurs. Steria, dont le siège social est basé à Paris, est coté sur Euronext Paris.

(*): « Employees Shares Trust » du Royaume-Uni inclus



www.steria.com

Groupe Steria SCA
43-45 Quai du Président Roosevelt
F-92130 Issy-les-Moulineaux CEDEX
France



CarbonNeutral.com

Steria is committed to supporting a sustainable world and is Certified Carbon Neutral for Flight and Fleet Travel

© Steria